REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

VIe ANNÉE. — TOME XI. — N° 3. — JUILLET 1876.

« Delenda Carthago! »

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4

PARIS : rue François I[er], 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1876.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse.	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . .	17
Allemagne.	18
Turquie.	19
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. E. Trotman, Gérant, à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

DES SOURCES LÉGITIMES DE L'ENSEIGNEMENT.

I

Le Verbe incarné, source unique, loi souveraine, fin dernière du magistère.

La possession de la Vérité, tel est évidemment le titre seul légitime à l'Enseignement. Dieu, dès lors, a la puissance totale, le droit exclusif, puisqu'il est l'unique propriétaire de la Vérité. Aussi la créature intelligente ne peut-elle avoir de droit légitime à l'Enseignement qu'autant qu'elle a reçu de Dieu une participation, une communication de sa science infinie, et dans la mesure exacte de cette participation : or, nous révèle l'apôtre saint Jean, Dieu ne se communique à l'intelligence créée que par son Verbe, expression substantielle de sa pensée ; c'est Lui qui illumine tout homme venant en ce monde : le Verbe-Dieu, tel est donc le point de départ nécessaire, telle est la source vraiment unique et originelle de toute Vérité et de toute manifestation légitime du Vrai.

Nous nous trouvons, dès lors, en présence de cette double question :

1° Le Verbe a-t-il consenti à se communiquer à la créature, et dans quelle proportion a eu lieu cette communication ? Conséquence nécessaire : le Verbe, loi souveraine et fin dernière de l'Enseignement comme Dieu, devenu par l'Incarnation loi

souveraine et fin dernière de l'Enseignement, comme Dieu-Homme.

2° Quels sont les missionnaires autorisés du Verbe?

Nous nous arrêtons aujourd'hui à la première question.

I.

La Nature humaine, l'Histoire, la Foi s'unissent pour affirmer que le Verbe s'est communiqué à son œuvre. L'Homme a la puissance de connaître avec certitude la Vérité, car le Verbe a répandu dans son âme un rayon de sa divine Lumière, il l'a marquée de son sceau : « *Signasti super nos lumen vultus tui, Domine.* » Sans doute cette faculté est subordonnée dans son action, en raison même de l'union substantielle de l'esprit et de la matière dans l'homme, à l'évolution des sens; sans doute elle ne possède, à l'heure de sa création et de son infusion dans la chair, aucune de ces idées innées rêvées par l'École cartésienne; elle n'en est pas moins cependant l'instrument complet et vivant de toute connaissance, la science *in actu primo*, en sorte que, sous l'excitation des sens, l'intelligence humaine prenant conscience d'elle-même, entre, sans aucun secours étranger, en possession de ces principes universels qui dominent toute science et sont, comme s'exprime saint Thomas, le fruit spontané de son premier éveil. Il dit (Quæst. Disput. de Mente, (art. 6) : « In lumine intellectus agentis nobis est quodammodo omnis scientia *originaliter* incita, mediantibus universalibus conceptionibus, quæ *statim* lumine intellectus agentis cognoscuntur. » Dans la *Quæst. de Magistro,* où il traite *ex professo* cette question de l'acquisition des connaissances intellectuelles, il s'exprime ainsi, art. 1 : « Dicendum est de scientiæ acquisitione quod præexistunt in nobis quædam scientiarum semina, scilicet primæ conceptiones intellectus, quæ *statim* lumine intellectus agentis cognoscuntur, per species a sensibus abstractas.... Ex istis autem principiis universalibus omnia principia sequuntur, sicut ex quibusdam rationibus seminalibus : quando ergo ex

istis universalibus cogitationibus mens educitur ut actu cognoscat particularia, quæ prius in potentia et quasi in universali cognoscebantur, tum aliquis dicitur scientiam acquisisse. » C'est là, à n'en pas douter, le sens du texte évangélique : « *Erat Lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* » La raison humaine, à l'heure de sa nativité, est lumière, mais lumière latente. Le silex, lui aussi, a besoin du choc pour donner l'étincelle ; la harpe éolienne attend le souffle de la brise pour se répandre en harmonieux accords.

Le don de la raison, telle est donc la première communication du Verbe à la nature humaine ; tel est, si j'ose m'exprimer ainsi, le premier exercice de son divin magistère. Ce don, cette communication le constitue évidemment source unique et totale de toute science et lui subordonne tout enseignement. Cependant le Verbe divin est, d'une manière beaucoup plus directe encore, l'instructeur de l'homme, car il est la science objective, il est le seul intelligible. L'ontologisme, en effet, n'a séduit les intelligences qu'à la faveur de cet incontestable principe : le Verbe est le moyen nécessaire et unique de la lumière intellectuelle. Son erreur a été l'exagération de la vérité. Au lieu de se contenter de l'affirmation catholique : l'intelligible n'est intelligible que comme image du Verbe et autant qu'il est l'image du Verbe, *archétype de toute réalité,* il ose affirmer que tout ce que nous voyons nous le voyons *immédiatement* dans le Verbe, confondant ainsi la vision naturelle avec la vision surnaturelle intuitive et détruisant la distinction fondamentale entre la Nature et la Grâce. Ce qui est vrai c'est que le Verbe rayonne à travers ses images, c'est que toutes les réalités créées n'ont de lumière qu'autant qu'elles participent à cette réalité infinie dont parle saint Jean : « *In ipso vita erat et vita erat Lux hominum.* » Voilà, pour le dire en passant, le point de départ, voilà la base du mysticisme chrétien qui voit Dieu dans la créature, qui s'élève de l'œuvre au divin Auteur, voilà le principe radical du symbolisme catholique qui entend

et fait retentir, dans les harmonies d'ici-bas, comme un écho de l'éternelle harmonie.

Le Verbe, se contentant de cette double communication, ne révélait pas évidemment à la créature le secret de sa vie, le mystère de sa divine essence; il était sans doute le maître, le maître unique et la fin nécessaire de toute science. Mais en se bornant à cette révélation naturelle essentiellement indirecte et essentiellement imparfaite, il demeurait, *en lui-même*, pour l'intelligence de l'homme, l'énigme éternelle. Il pouvait, il est vrai, par un prodige de puissance de sagesse et de miséricorde, briser ces étroites limites, élever au-dessus d'elle-même cette âme d'homme et lui permettre de pénétrer les mystères de la vie intime de Dieu. Mais ce qu'il pouvait, l'a-t-il voulu? Question d'un intérêt immense pour l'humanité, puisque de sa solution dépend la solution de tous les problèmes du temps et de l'éternité. Nous nous réservons de le démontrer tout à l'heure, pour celui de ces problèmes qui nous occupe d'une manière spéciale. Or, l'Église enseigne que cette possibilité est devenue une réalité, et une réalité telle que jamais aucune intelligence n'aurait pu, et alors même qu'elle l'aurait pu, n'aurait osé la rêver; elle enseigne que le Verbe-Dieu ne s'est pas contenté de répandre sur sa créature quelques rayons de sa surnaturelle lumière, mais que d'un bond le géant divin a fourni une course immense et l'apôtre saint Jean termine cette première page que nous citions naguère, par ces mots les plus grands, les plus féconds, les plus sacrés, mais aussi les plus doux que puisse redire une langue d'homme : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.* — Nous sommes désormais en présence du Maître des maîtres, nous possédons *la formule parfaite du magistère, la loi absolue de tout enseignement* : nous allons le démontrer.

Quel serait le maître le plus parfait? Évidemment celui qui réunirait dans sa personne, à la fois, et une science infinie et un amour généreux jusqu'au don entier de soi-même. Une science infinie, car seule une telle science pourrait rassasier

les intelligences; un amour généreux jusqu'au don de soi-même: la science, et la science infinie, que serait-elle pour les âmes, si elle n'était en même temps l'amour, et l'amour aussi infini que la science? Une affreuse ironie, le désespoir de la raison, la torture, l'enfer de l'esprit appelant de toutes ses énergies la lumière dont il sait l'existence, et condamné à d'éternelles ténèbres. Or, le Verbe fait chair réunit au suprême degré, dans sa personne sacrée, et la science et l'amour. Comme Verbe, nous l'avons vu, il est l'expression substantielle de la Pensée infinie; comme Verbe Incarné, il est, non plus seulement ce qu'il était déjà, le révélateur de la science naturelle, mais le révélateur de la science surnaturelle. Il est l'amour infini s'unissant personnellement à une intelligence humaine et faisant de cette intelligence, élevée par l'union hypostatique à la vision de l'essence divine, l'instrument de l'élévation de toutes les intelligences créées à la lumière de grâce et à la lumière de gloire, c'est-à-dire à la vision directe et intuitive de Dieu. Le *Verbum caro factum*, telle est donc, en dernière analyse, la formule vraiment parfaite du magistère, puisqu'elle est l'expression infinie de la science et de l'amour : *Plenum Gratiæ et Veritatis*, la plénitude de la Grâce et de la Vérité.

Nous arrivons à la question capitale : le Verbe fait chair formule parfaite du magistère, est-il en même temps comme nous l'avons affirmé la *Loi absolue de l'Enseignement?* C'est là évidemment le nœud du problème, car cette question revient à celle-ci : le Verbe incarné est-il dans son incarnation le maître nécessaire *en dehors* duquel on est nécessairement en dehors de l'ordre, en dehors du bien, dans l'erreur, dans le mal. Que le Verbe-*Dieu* soit le maître unique et nécessaire, aucun catholique ne songe à le nier, mais que le Verbe *fait chair* soit réellement le seul vrai maître de toute science même naturelle, qu'il doive marquer de son sceau tout enseignement, même l'enseignement des sciences exactes, voilà ce que des écrivains catholiques ont contesté ou plutôt ont nié. C'est là cependant, nous allons le prouver, la vérité et la vérité cer-

taine ; c'est là le point de vue qui seul donne l'intelligence de la science chrétienne.

Nous voulons pour plus de clarté établir successivement trois propositions qui, croyons-nous, renferment en principe la solution de tous les problèmes d'Enseignement catholique : les deux premières, personne parmi nous ne songe à les contester ; nous nous contenterons donc de les indiquer ; la troisième seule réclame une étude attentive ; solidement établie elle est la condamnation manifeste du Libéralisme catholique dans les questions d'enseignement.

1re Proposition : Toute puissance légitime d'enseignement vient du Verbe incarné et de lui seul.

Cette proposition est la conséquence évidente des principes posés ; nous les résumons dans ce syllogisme.

La possession de la vérité est le seul titre légitime à l'enseignement, or le Verbe incarné, possède seul la plénitude de la science naturelle, et la plénitude de la science surnaturelle, puisqu'il est en même temps et l'expression substantielle de la pensée infinie, et la plus haute expression du surnaturel créé ; donc seul, le Verbe incarné peut donner la puissance légitime du magistère par la communication de la vérité qu'il possède tout entière. — Nous nous réservons d'étudier dans un prochain article cette double question : A qui et dans quelles mesure le Verbe incarné a-t-il communiqué cette puissance depuis sa première manifestation au jour de la création jusqu'à sa manifestation dans la chair au jour de l'incarnation ?

2e Proposition : *Contre* Jésus-Christ aucun enseignement légitime.

Cette conséquence n'est pas moins évidente que l'autre : puisqu'il est la vérité totale naturelle et surnaturelle, impossible évidemment d'enseigner *contre* lui sans enseigner l'erreur et le mensonge

Nous arrivons donc immédiatement à la proposition capitale.

3e Proposition : *En dehors* de lui, c'est-à-dire se séparant de lui, enseignement coupable et nécessairement pervers.

Cette proposition appliquée au Verbe-Dieu ne saurait évi-

demment soulever aucune protestation de la part d'un écrivain catholique ; elle est aussi, en ce sens, une conséquence manifeste du principe : le Verbe est l'expression adéquate de la vérité infinie, donc en dehors de lui, on est fatalement en dehors de la vérité ; mais ce n'est pas là le sens de notre affirmation. Nous disons : en dehors du Verbe *incarné*, en dehors de Jésus-Christ, séparé de lui, l'Enseignement est *criminel*. Nous l'avouons, cette affirmation soulève dans le camp libéral des protestations énergiques : prétendez-vous donc, nous dit-on, qu'il y ait, par exemple, des mathématiques chrétiennes, et des mathématiques païennes, une littérature orthodoxe et une littérature hétérodoxe? voulez-vous imposer à un professeur de sciences exactes la prédication de la Foi? voulez-vous transformer toute parole, tout enseignement en Apostolat? osez-vous affirmer qu'on ne puisse enseigner l'algèbre, la chimie, et en général les sciences naturelles en dehors du Christ, comme si le Christ sur la terre avait inventé une algèbre et une chimie spéciales? Prêchez-nous les vérités de la Foi, c'est votre droit, multipliez les prêtres, les missionnaires, mais ne venez pas imposer à nos Universités l'absurde obligation de se transformer en temples catholiques ; laissez à nos professeurs, laissez à l'enseignement des sciences naturelles sa pleine et absolue indépendance, laissez à la raison son immense domaine, nous laisserons de notre côté au Christ et à l'Église ses dogmes et sa foi! Voilà, ce nous semble, dans toute sa force l'objection libérale.

Avant d'y répondre, il est d'une absolue nécessité que nous débarrassions notre route de tous les *impedimenta* qui pourraient s'y rencontrer, en précisant plus encore la proposition énoncée, et en la dégageant de toutes les interprétations exagérées, auxquelles dans sa forme absolue elle pourrait donner lieu.

En affirmant que le Verbe incarné est la Loi souveraine de tout enseignement, nous n'avons nullement l'intention d'affirmer :

1° Qu'en dehors du Christ, l'enseignement des sciences natu-

relles soit nécessairement condamné à *l'erreur* et au *mensonge;* loin de là, nous croyons même qu'il n'est pas une seule de ces sciences, qui ait *en soi* des rapports *intrinsèques* et *essentiels* avec le Verbe *incarné;* nous reconnaissons sans difficulté, par exemple, avant comme après l'Incarnation, la vérité de l'axiome : le tout est plus grand que la partie ; nous affirmons, aussi énergiquement que nos adversaires, que deux fois deux font quatre à Stamboul aussi bien qu'à Rome : nous allons plus loin, nous avouons que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas enseigné toute science, qu'il a négligé par exemple et l'algèbre et la géométrie et la médecine et la chimie, etc., etc, quoique, — et nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette observation capitale, — les enseignements de l'Évangile, en renouvelant d'une part la promulgation de la loi naturelle, en apportant de l'autre à la raison humaine la lumière supérieure et infaillible de la Foi, aient rendu, même au point de vue exclusivement naturel, d'immenses services; car c'est l'Évangile qui en réalité a restitué à ce monde assis à l'ombre de la mort, et moralement incapable de surgir de ces ténèbres et de remonter au jour, la science certaine facile et complète de Dieu, de la nature, de ses devoirs, de ses destinées, c'est lui qui en fournissant à la science le guide, nous dirions volontiers le garde-fou nécessaire, l'a préservée et la préserve tous les jours des écarts de son ignorance native et de son stupide orgueil.

Nous n'avons nullement l'intention d'affirmer :

2° Que tout enseignement naturel, dans la personne de ses représentants, soit tenu, sous peine de forfaire au devoir, de prêcher *semper* et *pro semper* le Dieu incarné ; nous arriverions ainsi à d'absurdes conséquences, contre lesquelles nous protestons avec autant de conviction et d'énergie que l'École libérale elle-même ; le devoir que nous voulons établir, l'obligation dont nous voulons faire ressortir la gravité souveraine, est une de ces obligations, un de ces devoirs *positifs*, qui, sous leur forme *préceptive*, obligent, comme parle la Théologie morale, *semper*, mais non pas *pro semper;* en d'autres termes : Jésus-Christ est, il est vrai, la loi souveraine et absolue de tout

enseignement et jamais il ne saurait être permis à la parole du Maître de se soustraire à son empire; néanmoins, le Maître n'est pas obligé de faire retentir *toujours* à travers sa parole le nom du Verbe incarné.

Voilà dans son expression exacte, la proposition que nous voulons démontrer : Dans un pays chrétien tout maître sans aucune exception, est tenu comme maître de prêcher le Verbe incarné.

Nous disons : 1° Dans un pays chrétien; nous ne voulons pas ici traiter la question dans toute son universalité; non pas sans doute que traitée à un point de vue plus général, elle ne conservât un très-haut intérêt, mais nous écrivons dans une *Revue d'enseignement* qui s'adresse en fait exclusivement à des catholiques; nous nous bornons donc; et, tout en observant que cette proposition prise dans son sens absolu s'applique en réalité au maître même infidèle, puisque le premier devoir du maître est de travailler à donner à ses élèves la vérité dans son ordination providentielle, et par conséquent, de se consacrer dans toute la loyauté de son âme, à la recherche de cette véritié que Dieu ne refuse jamais aux hommes de bonne-volonté, nous nous contenterons d'affirmer : Un maître qui s'adresse à des âmes baptisées, doit, sous peine de trahir son devoir le plus sacré, prêcher le Seigneur Jésus. Ainsi, il suffit que ce maître se trouve en présence d'âmes marquées du sceau du baptême, pour que nous lui fassions une obligation rigoureuse d'affirmer Jésus-Christ, peu importe que ces âmes appartiennent ou non à l'Église seule véritable, il suffit qu'elles portent l'empreinte de l'Incarnation, il suffit qu'elles appartiennent au Verbe fait chair : Nous allons le prouver :

Nous disons donc : 2° Tout maître sans exception, *comme maître*, etc, etc. Nous ne nous occupons pas ici de l'*homme;* comme tels, tous nous sommes incontestablement tenus à prêcher, par notre vie tout au moins, N.-S. J.-C. c'est le *maître* que nous avons uniquement en vue et nous affirmons : Comme maître, il est tenu....

Personne n'ignore qu'il existe des devoirs d'état; un père,

une mère par exemple, qui prétendraient vivre d'une vie vraiment chrétienne parce que, tout en négligeant les devoirs de la paternité, de la maternité, ils assisteraient à la messe le dimanche et accompliraient le devoir pascal, seraient évidemment dans la plus complète illusion et auraient à l'heure de la mort un terrible réveil. Or, il est pour le maître, comme pour le père, un impérieux devoir, celui de servir comme maître, le maître des maîtres, le Verbe incarné : Quel est le dogme capital du catholicisme, quel est l'enseignement essentiel de l'Évangile : Le Christ constitué dans son Incarnation, le roi de toute créature, la fin dernière de tout ce qui existe ; le Christ se subordonnant toutes choses précisément parce qu'il a restauré toutes choses, en un mot le Christ Alpha et Omega, *principium et finis :* Dès lors, tout ici-bas, doit reconnaître et affirmer ce souverain domaine du Verbe incarné, tout doit lui rendre hommage, tout doit être ordonné à cette fin *unique* et *nécessaire*. Tous ceux donc qui ont sur les âmes, ces premières sujettes du Christ, une influence réelle, tous ceux que leur situation appelle à exercer une action sérieuse sont rigoureusement obligés de rendre publiquement hommage au seul vrai Maître, au roi Jésus. Voilà le principe qui domine non pas seulement cette question spéciale de l'Enseignement, mais toutes les questions de ce monde et en particulier celles qui touchent au gouvernement des sociétés humaines, aux rapports de l'Église et de l'État, etc, etc. Impossible en dehors de cette subordination nécessaire de la nature à la grâce, de la société naturelle à la société surnaturelle, d'arriver à la solution de ces problèmes, car la science de la fin dernière peut seule donner la lumière ; or cette fin, c'est le Christ, *principium et finis*.

Ici, nous nous trouvons en présence de la grande distinctinction libérale ; de même que dans le domaine de la politique, elle distingue, elle sépare le chrétien du député, l'homme public de l'homme privé et autorise l'un à devenir, précisément dans sa vie agissante et influente l'ennemi de l'autre, de même dans ces questions d'enseignement elle tend à séparer

le chrétien du maître et à dédoubler ainsi sa vie ; sans doute le libéralisme consent encore à inviter, peut-être à obliger le professeur de sciences morales, de philosophie, de droit privé ou public, d'économie sociale, etc, etc, à mêler, mais à dose homéopathique le nom du Christ à son enseignement ; quand il s'agit de ces sciences abstraites, qui, nous l'avouons volontiers n'ont avec le Christ aucune relation intrinsèque, comme les sciences exactes, oh ! alors il affirme hautement que prétendre y faire retentir le nom de Jésus est une exigence exorbitante, absurde. Eh bien, nous allons prouver que même pour ces sciences, quoiqu'à un degré inférieur, le Seigneur Jésus est le maître nécessaire, la loi absolue.

La fin, précisément parce qu'elle est la raison unique de l'existence, se subordonne nécessairement cette existence tout entière ; la vie pour être ordonnée, pour être bonne doit devenir dans toutes ses appartenances un acheminement à la fin, tout doit être moyen par rapport à cette fin ; sans doute agir en dehors de la fin, à condition toutefois qu'il n'y ait pas d'exclusion positive, n'est pas poser un acte intrinsèquement coupable, et même, quand invinciblement cette fin est actuellement ignorée, agir simplement en dehors d'elle devient aux yeux du Père des miséricordes un titre à l'illumination et à la vraie vie ; il n'en est pas moins vrai que, pour ceux qui ont le bonheur de la connaître, ou qui la méconnaissent par leur faute, demeurer dans les limites de la nature, être simplement honnête homme, enseigner à des âmes chrétiennes, qui sont la *propriété absolue* du Christ, uniquement la vérité naturelle sans la rattacher jamais ou par une parole ou par l'enseignement de la vie à sa fin nécessaire et suprême, c'est vraiment trahir le plus sacré des devoirs, c'est mériter l'anathème : « *Qui non est mecum contra me est.* » Une comparaison fera ressortir davantage cette vérité capitale : imaginons un roi attaqué par des sujets révoltés ; il est assiégé dans son palais, sa garde est décimée, il va tomber aux mains des rebelles ; or il existe dans les cuisines du palais royal une troupe de serviteurs exclusivement occupés en temps ordinaire à l'entretien

de la bouche du prince ; les balles sifflent, le canon retentit ; au lieu de saisir un fusil, de courir droit à l'ennemi, et de contribuer ainsi pour leur part au salut du prince, ils se sauvent chacun de leur côté, sous prétexte qu'ils ne sont pas gardes du corps et qu'ils ne sont pas chargés de la personne royale ; que penser de tels serviteurs ? ont-ils fait leur devoir ? Ce qui est sûr, c'est qu'au jour du triomphe le prince au lieu de décorer leur poitrine de la croix des braves, condamnera, aux applaudissements des sujets fidèles, ces lâches ces vrais traîtres à l'infâme gibet. Eh bien, voilà exactement la situation : aujourd'hui plus que jamais, le roi Jésus est attaqué de toutes parts ; le maître des sciences humaines, aura-t-il donc le droit, sous prétexte qu'il n'a pas mission d'enseigner la foi et de défendre la personne du Verbe, sous prétexte que son domaine est exclusivement rationel, aura-t-il le droit de déserter le champ de bataille et d'assurer par le silence, le calme et la tranquilité de sa vie ? Non, mille fois non, ce qui n'est pas permis au simple chrétien, l'est bien moins encore au maître qui, après tout, a charge d'âmes et peut exercer sur elles, même en enseignant les sciences exactes, une énorme et peut-être décisive influence ; sans doute il est des heures où la lutte est moins ardente, où le Christ règne sans conteste sur les sociétés humaines, mais le maître doit se rappeler qu'il y a au fond de toute âme une lutte terrible et immortelle, la lutte de la chair contre l'esprit, de la nature contre le surnaturel, il doit se rappeler qu'en ce monde la lutte publique, sociale, est toujours possible, je devrais dire toujours probable, certaine ; il faut dès lors que, dans la mesure de son influence, il prépare les âmes qui lui sont confiées aux combats de l'avenir ; il faut qu'il soit à un degré quelconque le maître d'armes des futurs soldats de Jésus.

Il y a donc pour *tout* maître, s'adressant à des âmes sujettes du Verbe incarné, obligation rigoureuse de prêcher Jésus-Christ ; le principe est incontestable, c'est le devoir d'état. Mais dans quelle mesure cette obligation existe-t-elle, où commence le péché, le crime de l'enseignement naturaliste.

Nos lecteurs comprendront facilement qu'il est impossible en théorie de déterminer pour les cas particuliers le point précis où l'anathème divin, « *Qui non est mecum contra me est,* » pèse sur le maître; il nous suffira de leur rappeler l'observation *essentielle* que nous avons indiquée avant d'entrer dans la discussion; cette prédication du Verbe incarné imposée comme devoir absolu à l'enseignement des sciences exactes elles-mêmes n'oblige pas, précisément parce qu'elle est un précepte *positif, semper et pro semper;* de même que le chrétien peut sans crime poser une série d'actes naturels, de même qu'il lui est licite de vivre au moins quelque temps de la vie purement naturelle, quoique cette vie soit en lui nécessairement imparfaite, de même il est permis à un professeur d'enseigner, sans faire retentir dans chacune de ses paroles, à chacun de ses cours le nom de Jésus-Christ; mais aussi de même que la vie du chrétien restant dans les limites de la vertu purement naturelle devient nécessairement au bout d'un temps plus ou moins long, limité par le plus grand nombre des casuistes à quelques semaines, une vie criminelle, de même l'enseignement du maître se bornant au côté exclusivement naturaliste des vérités qu'il annonce, et négligeant de les *rattacher à leur fin surnaturelle* par la prédication du Christ, devient nécessairement dans son ensemble et au bout d'un temps plus ou moins considérable, un enseignement coupable et profondément pervers. Ainsi, pour citer un exemple, un professeur de littérature qui plaçant entre les mains de ses élèves une œuvre païenne, Virgile, Horace, Cicéron, ne songerait jamais à faire ressortir l'incomparable supériorité au point de vue seul complétement vrai, c'est-à-dire au point de vue de la fin, des lettres chrétiennes sur les lettres païennes commettrait un crime de lèse-majesté, car la vraie solution de la grande querelle des classiques est là tout entière, reprendre à ces païens ce qu'ils tiennent du Verbe-Dieu, la beauté de la forme et les vérités naturelles, et les déposer non pas comme un précieux trésor, mais comme une menue monnaie aux pieds du Dieu de la crèche, qui se charge lui en les ac-

cueillant, en les honorant d'un regard, de leur donner leur véritable valeur, de les transformer en cet or pur, digne seulement alors de servir pour ainsi parler *d'encadrement* à cette âme surnaturalisée et appelée un jour à passer de la lumière de grâce à la lumière de gloire.

Il nous reste à exposer un autre point de vue de cette question vraiment souveraine : nous venons de voir que le maître, en tant que maître, a le devoir de prêcher Jésus-Christ ; nous voulons prouver maintenant que toutes les sciences, même les plus abstraites, sont le domaine du Verbe incarné, que Jésus est pour elles l'Illuminateur, qu'en dehors de lui quoiqu'elles conservent leur valeur rationnelle et leur vérité intrinsèque, elles ne sont pas autre chose que ces météores lumineux, que ces astres errants, vrais libres-penseurs de l'espace, distribuant sans doute quelques rayons lumineux, mais toujours incomplets, incertains et complétement incapables d'assurer la marche du navire, et de guider vers le port pilotes et nautoniers.

Il y aurait un étude magnifique à faire sur l'agrandissement de l'intelligence humaine par le fait de sa surnaturalisation ; il est incontestable que, même au point de vue purement naturel, cette intelligence en contact par la lumière de grâce avec le Verbe incarné, puise dans ce contact une force, une énergie, une puissance de regard nouvelle : il y aurait surtout une étude magnifique à faire sur l'illumination des sciences rationnelles par les vérités surnaturelles ; nous croyons qu'il serait difficile de prouver qu'une seule de ces sciences, même la plus abstraite, ne doit pas quelque chose au Seigneur Jésus ; d'ailleurs, qui sait les clartés que nous réserve l'avenir aux mains de la science vraiment catholique désormais, par la création des Universités nouvelles : cependant, ce n'est pas ce double point de vue que nous voulons aborder, nous le livrons aux méditations de nos lecteurs.

Nous affirmons que le Verbe dans son Incarnation a *directement* illuminé toutes les sciences et que désormais, en dehors de lui, elles ne sauraient être en pleine lumière : Pourquoi?

Parce que : 1° Le Christ leur a assigné leur fin dernière et suprême : la fin naturelle, c'est-à-dire l'illumination de l'intelligence humaine et par elle la glorification du Verbe-Dieu n'est plus la fin définitive de la science même abstraite ; sans doute, en soi, dans son abstraction, cette science, qui n'a d'ailleurs ainsi considérée d'autre réalité que sa réalité nécessaire dans la pensée divine, n'a aucun rapport intrinsèque et essentiel avec le Dieu *incarné;* mais dans sa concrétion, pour ainsi parler, dans son existence humaine, dans ses rapports avec l'intelligence, elle a désormais un lien nécessaire avec Jésus-Christ dont la glorification devient sa fin dernière, et ainsi elle est placée par lui dans la pleine lumière, puisque seule la fin donne la raison complète et la loi absolue des choses : « *In omnibus rebus respice finem,* » c'est l'adage de la sagesse antique, c'est le cri de la raison, impossible d'avoir la vraie synthèse d'une science sans connaître sa fin : cette fin nouvelle, précisément parce qu'elle est nouvelle, est une fin *extrinsèque* sans doute à la science elle-même, et c'est pour cela que cette science peut rester dans sa vérité naturelle en se séparant de sa fin ; il n'en est pas moins vrai qu'en raison de son ordination à la fin surnaturelle, la glorification du Christ, elle trahit ses devoirs et se constitue dans le désordre en refusant de le proclamer et de le servir ; le vase vendu par le potier n'a, lui non plus, aucune relation *intrinsèque* avec son nouveau propriétaire, cependant s'il refusait de le servir, il mériterait d'être brisé, tel sera le sort de la science séparée. Jésus est le roi des intelligences humaines, celles qui voudront se soustraire à son joug en négligeant de mettre à son service la science, seront brisés comme le vase du potier : « *Tanquam vas figuli confringes eos.* »

2° Le Seigneur Jésus en assignant aux sciences rationelles leur fin, leur assigne leur vraie place dans l'ensemble des connaissances humaines : vis-à-vis de la fin tout est ou doit devenir moyen ; inutile d'insister sur une proposition aussi évidente : qui ordonnera maintenant ces moyens multiples dans leurs rapports à la fin? Cette fin elle-même : c'est-à-dire que,

dans leurs relations respectives, chacun de ces moyens trouvera sa place légitime dans son ordination plus ou moins directe à la fin dernière. Cette vérité si simple et en même temps si profonde, avait été admirablement comprise par le moyen-âge chrétien ; au sommet la science surnaturelle, la théologie ; immédiatement au-dessous la Philosophie dans toutes ses appartenances, « *Philosophia Theologiæ ancilla.* » Au plan inférieur les sciences et les arts; telle était cette admirable synthèse réalisée dans les grandes Universités catholiques et dont la Providence nous permet aujourd'hui d'espérer et d'entrevoir la résurrection, tel était cet incomparable concert des intelligences humaines chantant par toutes les voix de la nature et de la grâce le cantique du Verbe incarné.

3° En assignant ainsi leur vraie place aux sciences humaines, le surnaturel leur assigne leur importance relative. Inutile d'insister ; cette simple réflexion nous permet d'apprécier à sa valeur le ridicule orgueil de la science contemporaine qui, croyant se hausser et se grandir en se séparant de la Foi, n'a fait en réalité que se rapetisser et se rétrécir. Seul le Seigneur Jésus est désormais la lumière complète des intelligences ; en dehors de lui les horizons s'assombrissent, les ombres s'abaissent ; bientôt, les savants modernes ne l'ont que trop prouvé, c'est la nuit, c'est le scepticisme, c'est la mort. Pour nous qui avons le bonheur de vivre aux rayons du soleil divin, offrons au Dieu des sciences l'hommage de notre profonde gratitude. Jamais nous ne saurons assez le remercier de nous avoir donné la connaisance de notre fin, jamais nous n'épuiserons, même au sein de l'éternité, les lumineux abîmes de cette parole : *Ego sum* A *et* Ω, *principium et finis.*

Nous indiquerons en terminant cette discussion une conséquence capitale qui est en même temps pour nos gouvernants une effrayante responsabilité :

Seul un maître chrétien a droit d'enseigner des âmes baptisées, parce que seul il peut remplir le grand devoir du maître, la prédication du Verbe incarné. Et nous oserons appliquer à ces

voix retentissantes, qui ne savent faire entendre aux oreilles humaines que les sons de la terre, oubliant de chanter l'hymne du Christ, la sévère parole de l'Apôtre : « *Æs sonans et cymbalum tinniens* ». Nous oserons nous adresser aux Grands-Maîtres de l'Université, passés, présents et futurs, et leur dire : Non, vous n'avez pas le droit de confier ces âmes agrandies, surnaturalisées par le Baptême, ces âmes filles du Père, sœurs du Verbe incarné, épouses de l'Esprit-Saint à des hommes sans foi : *Non licet mittere margaritas ante porcos.*

MARIE-AUGUSTIN,
Des Augustins de l'Assomption.



LES GRANDES EXÉCUTIONS.

Alma parens, ave, te morituram saluto.
(Charles DESMAZE).

La Chambre des députés de 1876, a dit un orateur parlant contre les projets légicides du ministre-anglais, est une *Convention*.... moins l'audace.

Nous voyons en effet s'y dérouler une série de vengeances qui rappellent 1793, mais cela tourne à la comédie, et il semble que l'émeute révolutionnaire soit sur le point de recevoir les douches calmantes par lesquelles le maréchal Lobau a terminé l'effervescence de 1830.

On exécute des préfets, des députés et des lois sous l'imputation d'être favorables au catholicisme, lequel est un vieux régime.

Et voici qu'on a fait tomber au panier (non de la guillotine, mais des vieux papiers), 1° la tête de la société moderne ; 2° les droits de l'homme, ce masque qui prétendrait couvrir les droits de Dieu ; 3° l'Université de la libre-pensée, religion d'État nouvelle ; 4° les deux jambes de l'Université qui sont : la propriété des grades, et la propriété de nos bourses ; 5° enfin, on a donné le *placet* au Syllabus.

Ces résultats sont merveilleux. Jamais nous n'eussions cru que l'œuvre de 80 ans pût s'écrouler si fantastiquement ; nous savions bien ce qu'il y avait de creux, mais nous pensions qu'il fallait du sang pour dissoudre l'écorce sous laquelle s'abrite ce creux profond ; nous commençons à croire que la pluie et la rosée du ciel feront toute l'affaire.

Toutefois, s'il fallait du sang, les réserves n'en sont pas encore épuisées.

Passons la revue du désastre révolutionnaire; nous en trouvons toute l'histoire, ce qui est le plus piquant, dans les récits d'un bulletin de victoire de ces Messieurs.

I. — LA SOCIÉTÉ MODERNE ET SES LOIS.

Le clan des victorieux s'est donc compté à Versailles, a proclamé la loi du nombre et a demandé une triple hécatombe de préfets, de députés et de lois.

Le ministère exécutif exécutait selon ses moyens.

La grande faux a fonctionné, tout s'inclinait et succombait dans le champ de la minorité.

Mais, prenez garde, actifs moissonneurs.

Les préfets, soit, décapitez; vous rendez difficile le jeu de votre machine moderne, vous faites ressortir ses vices de construction; vous constatez qu'un préfet n'a d'autre raison d'être que le caprice du gouvernement, et vous amoindrissez indéfiniment votre action en enlevant toute valeur à vos agents les plus élevés; mais ils vous appartiennent, c'est vrai, comme la poupée à l'enfant.

Un préfet donc qu'on étrangle peut souffrir à titre de simple mortel, mais non comme préfet puisqu'il succède à son prédécesseur selon l'ordre naturel et que la naissance d'un préfet a été nécessairement la révocation d'un autre.

Après les préfets, les députés.

Ici, prenez garde; ces députés possèdent, selon l'idée moderne, non pas le bail du caprice gouvernemental comme les préfets, mais l'infaillibilité du suffrage pour un nombre d'années et de mois, et déchirer le décret du peuple souverain, c'est le plus grave attentat contre la République.

La déchéance d'un nombre de députés, surtout dans une République qui doit la vie à une seule voix du suffrage universel, c'est en effet la vraie déchéance de la vacillante République;

elle ne pouvait vivre, tenant à si peu, qu'autant que le suffrage eût été scrupuleusement suivi. Aujourd'hui, c'est fini, les différents coups de gauche, pour faire tomber les illustres, placés encore sur la citadelle, ont ravagé la muraille qui les portait, cette pauvre muraille de République, *opus tumultuarium*, a précédé dans l'effondrement la chute des Chesnelong, des La Rochejacquelin, des de Mun, etc.

Mais on devait aller plus loin. On avait expulsé les députés gênants pour exécuter sans trop de réclamations des lois plus gênantes.

Après l'expulsion des hommes du suffrage, la forme républicaine était sans doute suicidée; elle est là mourante au pied de la tribune, empoisonnée par les urnes vengeresses de la majorité; mais la société n'était pas encore ébranlée; il suffisait de déclarer le suffrage universel une absurdité, les arguments n'eussent pas manqué, d'y substituer n'importe quelle autre source du pouvoir, désigner des catégories de citoyens ou le sort aveugle, poser même une tête d'emprunt sur cette société malade et marcher.

Mais l'impitoyable destinée poussait aux abîmes et la cause sociale moderne est provisoirement finie.

La société, en effet, repose sur un ensemble de lois : les lois de Dieu et les lois des hommes qui en dérivent, et sous prétexte de *collation des grades*, on a renversé cette base de toute société. La question des grades disparaît en face de cette question capitale.

La loi divine seule est éternelle, mais la loi humaine qui se propose les applications de la loi divine dans l'ordre social est un reflet de la première; elle participe à sa majesté, à son immutabilité et dans tous les temps la société a reconnu à cet enfant qu'elle met au monde, la loi, un droit acquis dont elle n'est plus maîtresse absolue après la naissance.

Les souverains assyriens, seuls auteurs des décrets de l'empire, se considéraient comme liés par leurs propres lois et celles des prédécesseurs (1).

(1) Daniel devait être jeté dans la fosse aux lions, car « c'est une ordonnance

La loi humaine, sans doute, se peut modifier en raison des difficultés survenues, elle n'est pas la loi éternelle, elle est une application de cette loi éternelle pour la mobilité du temps ; elle doit même mourir quand elle vient heurter des intérêts sacrés. Mais avant la destruction de la loi de l'Enseignement, rien n'est survenu ; la nouvelle loi ne porte encore dans l'histoire que son inviolabilité légale, elle n'a commis aucune des fautes pratiques qui permettent de retrancher une loi vivante du Code ; c'est un nouveau-né condamné à mort par les légicides, en raison des crimes qu'il pourra commettre au cours futur de sa vie !

Les régicides de 1793 ont donné leurs raisons pour effacer l'inviolabilité d'un roi qui avait régné, et ont osé, ainsi, appuyer leur vote de mort, mais ils n'ont pas osé formuler un vote semblable pour dépouiller de la vie le petit Dauphin qui n'avait pas régné, et ils ont eu recours à l'industrie cachée du savetier Simon, pour détruire celui qu'ils appelaient cependant le *louveteau*.

Les légicides de 1876 sont moins logiques, et sans chercher dans l'arsenal des vieux raisonnements du moyen-âge, ils ont dit à la turque : « Tu parais chrétien, c'est assez pour mourir. »

A ce point de vue la notion même de la loi est tout-à-fait ébranlée ; demain, au cours de l'année, chaque mois, le législateur jouant avec la loi comme avec sa chose, peut désormais revendiquer le droit qu'il n'acquiert pas cependant, en la mettant au monde, de la détruire sans motifs.

La loi est bien souvent un contrat, et le législateur, comme tout donataire, ne peut reprendre sans juste cause ce qui est octroyé.

des Mèdes et des Perses qu'il n'est pas permis de violer ». Le Roi, pour sauver Daniel, son ami, veut retirer sa loi : « O Roi, lui dit-on, sachez que c'est une loi des Mèdes et des Perses. Qu'il n'est pas permis de rien changer dans tous les édits que le roi fait...... *ut omne decretum quod constituerit Rex, non liceat immutari.* » Et le Roi envoie Daniel aux lions, en pleurant et en lui recommandant de prier son Dieu tout-puissant, car lui, Roi, ne peut s'opposer à sa propre loi.

La stabilité des lois est donc la base de toute société, et dans un pays où la loi serait ainsi absolument mobilisée, on n'oserait ni commencer un édifice, ni confier une semence à la terre. Nos députés en proclamant après une mûre discussion, où ce point de vue a été examiné par presque tous les orateurs, en proclamant, dis-je, sans surprise, mais bien volontairement, que la loi humaine n'a aucune fixité, ont achevé leur testament, et le voici :

« Nous ne prétendons bâtir que sur le sable, nous ne voulons donner aucune consistance d'avenir à notre œuvre, nous sommes des éphémères. »

Passez donc ! mais les nuées d'éphémères qui passent comme un châtiment sur une contrée coupable, en mourant vite, laissent néanmoins le pays ravagé, et le coup d'État des gauches laissera, après leur mort prochaine, un profond bouleversement de la société.

Le lendemain de la bataille.

« Au lendemain du vote légicide de la Chambre, la barrière étant tombée, le cabinet représenté par M. le Garde des sceaux s'est trouvé aux prises avec les gauches qui demandaient la radiation des lois relativement récentes, non plus sur le jury mixte d'enseignement, mais sur le jury judiciaire.

« M. le professeur de l'Université, Naquet, s'appuya contre le gouvernement du fait de la veille :

« Messieurs vous avez modifié dans la séance d'hier une loi sur la liberté de l'enseignement qui n'avait pas même été appliquée. — (*A droite :* c'est cela, très-bien !) et qui par conséquent avait bien moins fait ses preuves que la loi sur le jury.... (*A droite :* c'est vrai, très-bien ! très-bien !) et si on a eu le droit d'abroger la loi de 1875 on doit avoir le droit d'abroger l'autre. »

Et le Garde des sceaux répondait bientôt aux fureurs des gauches qui faillirent faire crouler le ministère ce jour-là :

« Tant qu'il y aura une tribune, qu'il me sera permis d'y monter, je vous dirai de toute la force de ma voix que la république ne vivra qu'avec le respect et par le respect des lois. »

« M. Talandier (député de Charenton), ajoute-t-il, a émis à l'appui de sa demande, une singulière doctrine.

« Quels sont, a-t-il dit, les partisans de l'immutabilité des lois? Qu'est-ce que c'est que des lois immuables? Mais pourquoi les législateurs! Alors, donnons notre démission! Que les Chambres disparaissent, si elles ne peuvent, à volonté, changer les lois!

« Nous savons très-bien que les Chambres ont le droit de changer les lois; ce n'est pas ce qu'on conteste, mais ce qu'on vous dit, c'est que l'immutabilité des lois est nécessaire dans tout État bien ordonné.

« Comment! vous voulez que l'on change à chaque instant des lois qui ont été à peines faites? (*A droite* : très-bien! très-bien!)

M Robert Mitchell. « C'est hier qu'il fallait dire cela!

« Cette loi vous voulez la changer uniquement pour faire preuve du pouvoir que vous avez de changer les lois! Et demain vous viendrez demander de changer les lois qui ont aboli le divorce! Et un autre jour vous demanderez de changer telle ou telle autre loi, et vous continuerez toujours ainsi jusqu'à la dernière!

« L'honorable préopinant propose vraiment à la Chambre un singulier moyen d'être féconde; il lui demande de tout détruire! »

Tout détruire, c'est depuis la date fatale du 8 juin un droit acquis: M. Dufaure l'a dit de toute la force de sa voix : « La république ne vivra qu'avec le respect et par le respect des lois. »

Le respect des lois est anéanti; la société moderne, qu'on nomme ici république, a donc cessé de vivre.

II. — LES DROITS DE DIEU PROCLAMÉS.

Faire un coup d'État contre la société moderne, cela devait naître de la question quasi-divine de l'Enseignement.

Mais nos furieux ne se sont pas assouvis de la destruction des sociétés sur la terre, ils ont tourné, faibles fourmis, leurs machines de guerre contre le ciel, disant : les droits de l'homme enseignant ne peuvent subsister à côté des droits de Dieu ; détruisons Dieu !

Dès lors la colère de cette petite Chambre humaine devait bientôt attirer les foudres.

Cependant, ils ne voulaient point s'engager trop rapidement ; on a garotté Jésus avec politique et au bon moment ; mais les projets ne réussissent pas toujours.

La lutte commence. Un spadassin, franc-tireur de la cause, engagé volontaire sans condition et même sans alliance, Paul de Cassagnac, entre d'un bond dans la lice pour cingler à droite et à gauche, non pas encore du tonnerre, mais quelques vigoureux coups de fouet.

On les a vus, furieux, sortir de l'antre, portant une main crispée aux vives piqûres causées par le fouet de Cassagnac, et ne pouvant se défendre, entreprendre subitement le combat satanique contre Dieu.

Nous ne reproduisons pas leurs discours : c'est métier de *Journal officiel*, mais, laissant le langage de convention, nous traduirons toutes les harangues en bon français et nous dirons simplement ce qu'ils ont voulu dire.

Voici donc l'essence de M. Deschanel, député d'Asnières, et des autres :

« Ce qu'il faut redouter, Messieurs, ce sont les DROITS DE DIEU !

« Je pourrais vous montrer la terrible domination de Dieu dans l'ordre politique et social, les rois, les peuples appelés à

la subir, ce serait l'histoire lamentable du monde, je me borne à montrer sa tyrannie dans l'Enseignement.

« C'est d'ailleurs au point de vue de l'Enseignement que la domination de Dieu est surtout dangereuse.

« Déjà le déluge, que je passe vite, a noyé une civilisation gigantesque et indépendante de Dieu, parce qu'elle refusait d'entendre ses leçons. (Indignation à gauche.)

« Je pourrais vous montrer ensuite ces savants, ces linguistes, ces astronomes qui élevèrent contre la domination toujours menaçante de Dieu la magnifique Babel, dispersés cruellement par un abus intolérable de la force divine. (Applaudissements à gauche.)

« Nous avons alors été divisés par peuples et Dieu a pu régner en divisant; mais aujourd'hui chaque peuple est devenu aussi puissant et plus savant que ne l'étaient tous les peuples en germe à Babel. Babylone l'a emporté sur Dieu en se multipliant! (Bravos répétés.)

« L'internationale est la réponse à la dispersion des peuples et l'instruction supérieure laïque sera une tour de Babel plus invincible que la première. (Oui, oui !.)

« Il n'est que temps, Messieurs, de renverser cette jactance d'en haut, car la domination de l'Enseignement par Dieu est un attentat sur tous les siècles; le peuple juif (quoique nous n'ayons pas la maladresse d'y faire attention dans l'Université), a fait prévaloir ses doctrines chez les philosophes grecs et a exercé une influence désastreuse sur le monde, préparant ainsi le règne de ce Christ que la Révolution vient d'anéantir sous ses immortels et superéternels principes de 1789. (Frénésie d'applaudissements.)

« Ce Christ, une fois descendu sur la terre, regardez bien le rôle dominateur qu'il a exercé sur l'Enseignement.

« Il a semblé vraiment que la vieille Rome classique, la nôtre ! n'eût travaillé à conquérir le monde que pour donner une capitale universelle au docteur Pierre et à ses successeurs. (Mouvements d'indignation); que Cicéron et Virgile eux-mêmes n'eussent parachevé la langue latine en l'an 33 que

pour en faire aussitôt un instrument et un verbe de l'Église, et depuis ce temps, les couvents, les fondations pieuses (1) ont accaparé dans un infâme monopole les manuscrits et toutes les études ; on a vu les chefs de la société civile, de la vraie société, Messieurs, de celle que nous représentons ici, ne savoir pas même lire et s'en vanter, et par contre le mot de clerc devenir le synonyme de savant! (Oh ! oh ! — Tumulte. — *Une voix à gauche:* A bas les ignorantins!.)

« Sur ces entrefaites, apparaît le règne des Universités catholiques d'un bout du monde à l'autre.

« Mgr Dupanloup, devenu sénateur, et M. Chesnelong, dont nous nous sommes heureusement débarrassés, ont fait l'an dernier l'histoire, trop triste pour être répétée ici, de cette domination de l'ignorance. Ce règne odieux a duré mille ans, et comme l'avait dit l'*Apocalypse*, un livre réactionnaire que nous avons expulsé de notre chère Université, pendant mille ans (804-1804), la société civile a été enchaînée, obscurcie, écrasée. (Volcan d'indignation.)

« Les mémoires savants, publiés en ces derniers temps par des membres indiscrets de l'Université, ont démontré que la domination de l'Église sur l'Enseignement primaire, quoique moins brillante, a été encore plus générale; les écoles cléricales étaient plus nombreuses que de nos jours, et à peine la grande Révolution a-t-elle eu achevé de saccager et de détruire les institutions superstitieuses d'enseignement accumulées par les siècles, qu'on voit partout renaître le monstre aux cent mille têtes. Vous le savez trop, malgré nos héroïques efforts du 4 septembre, les congréganistes pullulent, leurs écoles poussent même sans l'arrosement du budget municipal ; leurs élèves ont tous les succès, même dans les concours préparés contre eux et où nous avons réservé à leurs ennemis d'être les seuls juges. Des maîtres sans diplômes l'ont emporté sur des gens brevetés et garantis par le gouvernement. (Stupeur.)

« Et sans remonter au déluge, au moyen-âge ou à la Res-

(1) M. Deschanel affecte de donner à cet adjectif *pieux*, un sens à lui, le sens *hypocrite*. (Voir le discours *in-extenso*).

tauration, pour voir l'esprit de domination du Seigneur, il suffit de constater ce qui vient de se passer depuis six mois en pleine république. (Marques d'attention.)

« Nous votons ici une loi de liberté pleine, afin que les libres-penseurs puissent étaler à l'aise leur matérialisme et faire taire enfin la pudeur publique. (Très-bien, c'est cela.) Nous voulions même une liberté des cours, plus grande encore, afin que la pensée, dans son expansion, brisât victorieusement les derniers liens du cléricalisme. (Murmures de satisfaction à l'extrême gauche.)

« Cette loi, nous ne l'ignorions pas, nous, les docteurs du parti, était contre la lettre et l'esprit du *Syllabus;* elle proclamait un principe de liberté qu'il condamne ; elle était un coup de Jarnac contre l'Eglise, on allait voir enfin l'homme proclamer ses droits et l'ultramontanisme, qui ne vit que de protection, succomber. (Oui, oui !.)

« On a donc cru que les cours et les Universités matérialistes et impies allaient pulluler à leur tour, l'immeuble de la rue d'Arras a presque vu ses actions monter. Comment ne pas réussir, nous leur avions assuré le concours des municipalités radicales. (Attention.)

« Eh bien ! qu'est-il arrivé ? *Infandum !*

« Ils ont accepté la loi, ces dominateurs astucieux, en disant : parce que nous n'obtenons pas les droits de Dieu, ce n'est pas une raison pour que nous n'obtenions pas que nos droits éternels et assurés soient mis au moins au rang des droits qu'on donnera demain au premier brigand venu. En demandant cette liberté, nous ne prenons pas la responsabilité des excès qu'elle produira, la responsabilité demeure à vous qui, catholiques ou radicaux, acceptez le principe de la liberté.

« Pour nous, nous réclamons notre part au banquet ; car vous ne pouvez déchaîner les plus mauvais sans nous laisser la même facilité qu'à eux. Voilà ce qu'ils ont dit. (Indignation prolongée.)

« Messieurs, nous avions le nombre, nous avons par l'Uni-

versité de France la science; nous avons la supériorité de l'intelligence, les lois révolutionnaires nous protégent. Nous avions d'ailleurs tout organisé dans la loi du 12 juillet pour interdire l'essor clérical.

« Aucune liberté de programme, c'est-à-dire domination de l'enseignement sur toute l'échelle, les mêmes chaires que nous, — toutes, — et aucune sanction aux examens pour les chaires nouvelles d'histoire de l'Église, de droit canon, et autres qu'ils voudraient introduire.

« Enfin, par le jury mixte, nous maintenions à l'examen la couleur universitaire et ordinairement la majorité universitaire.

« Malgré tout cela, six mois écoulés, cinq Universités sont en voie de formation, des bâtiments immenses achetés, des professeurs, ceux mêmes de l'Université, ont brisé leurs carrières les plus brillantes, pour les servir.

« Et pas une Université libre-penseuse n'a pu réussir ! (Agitation inconsciente qui use le velours des banquettes.)

« Cette situation justifie toutes les mesures, car la destruction des droits de Dieu est la première loi de la société, la loi primordiale qui dispense de toute justice : droits acquis, question d'argent, de carrière, de dignité nationale, tout ce qui est engagé ici, et que les orateurs de la droite vous font subir, ne signifie rien à côté de cette loi inexorable : Dieu à la porte ! » (Oui ! oui ! bravo ! bravo ! — satisfaction prolongée, on se donne la main, on jette les cheveux en arrière, s'il y avait une croix comme à la Cour d'assises, sans doute on la décrocherait ; il n'y en a pas.)

Dans le cas où l'on nous chercherait querelle pour cette traduction, nous déclarons volontiers que MM. les compères n'ont pas dit une phrase complète de ce discours, ou elle nous a échappée; nous tenions à n'être pas textuel pour mieux donner le sens et rendre la pensée. Évidemment quand M. Deschanel ou un autre, dit *cléricalisme*, il faut traduire *Dieu* sous peine de perdre le sens. Ce sont ces modifications que nous nous som-

mes permises et qui rendent notre compte-rendu analytique beaucoup plus fidèle que celui du *Journal officiel.*

Loin de nous faire querelle, on doit nous remercier, car nous avons nettoyé les blasphèmes prononcés des souillures de l'hypocrisie, et ce langage convaincu, qui n'emprunte pas le masque de la collation des grades, a quelque grandeur, qui rappelle que Lucifer a été un ange puissant.

Disons, en effet, pour l'amour de l'art, que cette collation des grades est cousue sur la question principale avec un fil trop blanc.

« Je désire, disait un cannibale civilisé, vous scier la tête, mais croyez bien qu'il n'y a rien contre vous, c'est uniquement pour essayer ma scie et m'entretenir la main : on peut vivre sans chapeau. »

Messieurs de la droite, s'écriaient Spuller, Waddington, Pascal Duprat, revenons à la question, il ne s'agit que de la scie de la collation des grades ! Or ceci se passe non pas en Océanie, mais à Versailles.

Un orateur, ancien dragon, ancien cuirassier, toujours chevalier, M. de Mun, s'est dressé comme la contradiction la plus accentuée de cette grande vocifération.

Par un mot heureux il a tout d'abord couvert de honte la majorité surprise : Je représente ici un peuple qui existe, le peuple de Dieu, et jusqu'au jour où vous m'aurez expulsé......

Le reproche portait si juste, qu'ils ont poussé une universelle clameur, on venait de leur toucher un mal honteux avec une raideur un peu subite, mais l'orateur poursuivant :

Je ne veux pas entrer dans l'examen des conditions assez étroites à mes yeux où peut s'exercer le droit de l'État dont on a tant parlé, « je veux vous rappeler un autre droit que quelques-uns peuvent méconnaître, mais qui n'en existe pas moins..., je veux dire le droit de Dieu !... (Rires.) Le droit de Dieu créateur et maître du monde, qui est la raison d'être, la garantie de tous les autres, et principalement de ce droit de

l'État que vous invoquez et dont l'origine est dans le principe d'autorité qui trouve en Dieu sa source légitime. (Bravos à droite.)

« Or, continue l'orateur, le domaine le plus évidemment soumis à ce droit divin, c'est celui de l'âme, qui est dans l'homme le reflet même de la Divinité; c'est pourquoi il convient de l'invoquer avant tous les autres quand on traite de l'éducation, qui n'est pas seulement l'enseignement du droit, des lettres et des sciences, mais encore et surtout, par la manière dont cet enseignement est dirigé, le développement des facultés de l'âme, et pour tout dire en un mot, la formation de l'homme moral. (Interruptions à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.)

« Dieu a donc sur l'éducation de la jeunesse un droit antérieur à tous, et c'est de ce droit naturel que l'Église, établie par Dieu pour être l'interprète de la vérité, tient sa mission d'enseignement. Cette mission, vous êtes libres, Messieurs, de lui en dénier l'exercice, mais ce droit n'en existe pas moins, et, comme tous les droits naturels, il laisse dans les consciences qu'il pénètre, une profonde et ineffaçable empreinte. En sorte que la loi devra toujours, même quand elle aura rompu avec la doctrine catholique, tenir compte de ces aspirations des consciences et leur donner une part de satisfaction. Cette part, c'est la liberté qui répond le mieux aux besoins de la conscience. (Approbation à droite.)

« Et voilà comment la liberté d'enseignement qui, pour les catholiques, n'est qu'une transaction avec la législation moderne... (Ah! ah! à gauche), voilà pourquoi, dis-je, cette liberté est aussi et en même temps pour eux un droit qui découle de la liberté même de leur conscience. Ce droit, une loi rendue après une longue et solennelle discussion, est venue le garantir, et la confiance, qui est l'effet naturel de la loi, s'est aussitôt établie dans les cœurs.

« Aujourd'hui, par l'initiative de M. le Ministre de l'instruction publique, cette loi reçoit une mortelle atteinte : notre droit

en est offensé, et vous ne vous étonnerez pas que notre confiance s'évanouisse du même coup. » (Vifs applaudissements à droite.)

Le droit de Dieu qu'ils n'ont pas voulu combattre en face, s'est donc dévoilé et a dit, en se dressant dans une assemblée française : *me voici.*

Ils ont eu beau crier par les lèvres de plusieurs, nous ne faisons pas cette guerre, nous n'attaquons pas Dieu, c'est excessif..., la majesté de Dieu évoquée planait sur tout le débat et s'imposait à leur démence.

C'est bien le droit universel de Dieu que vous avez attaqué, il est trop tard pour reculer. « Nous vous connaissons, disait M. de La Bassetière, vous ne voulez pas qu'on dévoile la vérité. Aujourd'hui c'est la famille qu'on attaque, demain ce sera la propriété, et malheur à ceux qui ne le voient pas, malheur à eux! Demain il sera trop tard pour s'en repentir.... Grâce à vous, nous sommes en petit nombre...., mais notre rôle est sacré pour nous, car nous portons en nos mains pour vous le présenter à toute heure le dépôt sacré de la vérité. (Oh! oh! à gauche.) Si vous nous voyiez un jour disparaître, peut-être seriez-vous étonnés vous-mêmes du vide et de la nuit qui se feraient autour de vous. Dans tous les cas, nous sommes aux assises de la société ; nous les défendons pierre à pierre à mesure que vous les ébranlez. » (Exclamations à gauche.)

Les droits de Dieu sont apparus comme une bombe qui va éclater; or, lorsqu'une bombe pénètre un local parlementaire, alors même qu'elle ne vient que des hommes, les législateurs au lieu de la mettre hors la loi, sont tentés de se mettre hors la chambre et dans la cave.

Les droits de Dieu, contre toute attente, ont pénétré et tout d'abord, quoi qu'on fasse, chacun sent qu'ils vont éclater.

III. — L'UNIVERSITÉ EXÉCUTÉE.

DELENDA CARTHAGO.

Poursuivons l'histoire vraiment merveilleuse du désastre révolutionnaire raconté dans le bulletin de victoire de la Révolution.

Au moment où, élevant leur rage contre le Ciel, les habitants de la gauche s'écriaient : il ne nous faut plus de Dieu dans l'enseignement, l'Université, du coup, s'est trouvée mise au *pilori*, et a été exécutée elle-même.

Cette histoire doit nécessairement tenir une plus grande place dans la *Revue de l'Enseignement chrétien* qui a pour devise depuis quelque trente ans le DELENDA CARTHAGO.

Du moment où l'on arrivait à exécuter l'Université, il était logique que l'homme des hautes œuvres appartînt à la maison des patrons, et c'était à l'Empire à effacer ce qu'il a édifié autrefois. L'incarnation de l'Empire à la Chambre, ce n'est ni le prince Napoléon, ni le plastique M. Rouher, ni tel ancien préfet ; c'est un grand jeune homme brun, à moustaches en croc, il s'est fait un chemin à coups de sabre, journaliste spadassin, il ramasse cependant les bonnes doctrines quand elles peuvent servir ; législateur-soldat, il ne craint pas de faire scandale, et volontiers il jetterait quelques collègues par la fenêtre, si les assemblées modernes n'avaient la sagesse de se réunir dans des locaux sans fenêtres.

L'Empire botté à la Chambre, c'est donc le célibataire Paul Granier de Cassagnac ; chacun peut le reconnaître ; il s'est reconnu à lui-même mission pour écraser sous son talon l'institution bonapartiste de M. de Fontanes qui a cessé de plaire.

Son discours a déchiré toutes les toiles d'araignées, a jeté tous les voiles dehors, faisant triste besogne peut-être, car il est des arguments pour les enfants incorrigibles, qu'on n'aime pas appliquer soi-même.

Il a expliqué à la Reine-Université ces trois paroles *Liberté, Egalité, Fraternité*, qui sont le *Mane Thekel Phares* qu'on voit

apparaître sur les murailles révolutionnaires au soir des glorieuses :

La *Liberté*, l'Université la pratique en mutilant la loi ;

L'*Egalité*, en s'adjugeant le monopole ;

La *Fraternité*, en déclarant que les professeurs libres sont des incapables disposés à vendre parchemins et diplômes.

Il a ensuite démontré l'impossibilité de conserver comme juge des sciences morales l'Université qui a le monopole presque absolu des croyances matérialistes.

Elle ne peut être juge évidemment quand il s'agit de savoir quelles sont les origines de l'homme, si l'homme descend de Dieu ou du singe, (Hilarité générale.) quand il s'agit de savoir si son berceau fut le ciel ou le cocotier.... (Rires à droite.)

Je vous laisse la liberté du matérialisme et de l'athéisme et je ne crois pas que j'exagère beaucoup mes espérances en vous demandant la même liberté pour nos croyances et pour notre foi.

Citons une page du compte-rendu qui nous apporte à côté des paroles de l'orateur, de curieux et nombreux témoignages :

« Je dis que l'Université ne répond plus, à l'heure qu'il est, à l'ensemble des sentiments et à la généralité des opinions de la France ; je dis qu'elle se localise tous les jours davantage dans le sens du matérialisme et de l'athéisme.

« *Voix à droite.* C'est vrai ! — Très-bien !

M. Paul de Cassagnac. « Je dis que le père de famille, à l'heure qu'il est, est réduit à rechercher toutes les combinaisons les plus onéreuses pour arriver à donner à son fils, l'éducation et l'instruction et pour éviter de les chercher dans l'Université. (Très-bien ! à droite. — Rires à gauche.)

« Vous riez, messieurs ! Vous rirez peut-être moins tout à l'heure...

« *Voix à gauche.* Ah ! voyons !

M. Paul de Cassagnac. « Voici quelques courtes citations qui ont leur prix. Vous allez en juger, quoiqu'elles ne soient pas de Benjamin Constant ou de Royer-Collard. (Sourires à droite.)

« M. de Talleyrand disait... (Ah! ah! à gauche.) Vous n'en voulez pas? je vais en prendre tout de suite un autre.

« *A droite.* Non! non! Citez!

M. Paul de Cassagnac. « Il y en a des vôtres et des nôtres.

« M. de Talleyrand disait : « Tout privilége est de sa nature « odieux; un privilége en matière d'instruction serait plus odieux et « plus absurde encore. »

« M. Ledru-Rollin... — celui-là vous va-t-il? (Rires à droite.) — M. Ledru-Rollin disait : « Y a-t-il une souffrance, » — écoutez bien, messieurs, ceci en vaut la peine! — « y a-t-il une souffrance « plus grande pour un individu que l'oppression de sa conscience, « que la déportation de ses fils dans une école qu'il regarde comme « un lieu de perdition, que cette conscription de l'enfant traîné vio- « lemment dans un camp ennemi pour servir l'ennemi? »

« M. Duchâtel, — il n'est pas des nôtres, celui-là — dit que : « Donner au Gouvernement le monopole de l'enseignement, c'est « attribuer à une portion de la société le droit d'opprimer les opi- « nions contraires aux siennes. »

« M. de Montalembert. — « Votre Université nous pèse, elle « opprime nos consciences. C'est le cœur navré que je déclare ici que « si j'étais père, j'aimerais mieux mille fois voir mes enfants croupir « toute leur vie dans l'ignorance, que de les exposer à l'horrible « chance que j'ai courue moi-même, d'acheter un peu de science au « prix de la foi, au prix de tout ce qu'il y aurait de pureté et de fraî- « cheur dans leur âme, d'honneur et de vertu dans leur cœur. »

« M. de Gasparin, organe du protestantisme :

« Le jeune homme qui arrive à Paris pour se livrer à des études « sérieuses est forcément repoussé vers le scepticisme. Dans les « colléges universitaires, la religion et surtout la nôtre, joue un si « petit rôle! L'instruction y est païenne et l'éducation nulle... Ce « sera l'un des étonnements de l'avenir que d'apprendre qu'une « société qui se disait chrétienne a voué les sept ou huit plus belles « années de la jeunesse de ses enfants à l'étude exclusive des païens.. « qu'elle leur a lentement et laborieusement inspiré tous les senti- « ments les plus opposés à l'Évangile. . . . .

« Qui n'éprouve le besoin de rompre enfin avec ce régime d'or- « gueil et de jalousies, de souffrances mauvaises, de rivalités sans « compassion et de triomphes sans humilité? »

« M. Guizot, et à sa suite tous les chefs de l'Université :

« L'éducation n'est pas au niveau de l'instruction. »

« M. Cousin : « Si cette éducation est si bonne, on devrait en « voir les effets. »

« M. Dubois, directeur de l'École normale déclare que si l'instruction est donnée dans l'École normale, l'éducation semble s'effacer devant la science. Et il ajoute : « Nous voyons je ne sais quelle « déplorable indifférence de l'avenir moral des hommes et de leur « destinée se répandre là même où le soin et le souci profond de cet « avenir doit être le premier et le plus saint devoir. » (Rapport à la Chambre des députés, 1836.)

« Et depuis cette époque-là, messieurs, l'École normale a-t-elle changé? l'École normale supérieure, — c'est malheureux à dire, — tous ses sujets les plus distingués, qui n'y sont tous entrés que pour éviter la plupart du temps la loi militaire... (Vives et nombreuses interruptions à gauche.)

M. Bamberger. « C'est une calomnie!

M. Seignobos. « C'est une indigne calomnie! J'ai un fils à l'École normale, et je ne puis sans protester laisser passer de pareilles paroles.

M. le Président. « Vous répondrez, messieurs, n'interrompez pas!

M. Barni et plusieurs membres au banc de la commission. « Nous protestons tous!

M. Paul de Cassagnac. « Vous êtes là, messieurs; pour protester; moi je suis là pour affirmer.

« *Voix à gauche.* Pas pour accuser!

M. Paul de Cassagnac. « Je suis dans mon rôle, vous dans le vôtre, et je ne l'envie pas! (Rires et très-bien! à droite!)

« Permettez-moi une dernière citation qui est également bonne, et qui me fera pardonner par vous de vous avoir entretenus trop longuement.

« Lorsque l'Université, écrivait M. Thiers à M. Madier de Montjau, le 21 mai 1848, représentait la bonne et sage bourgeoisie française, enseignait nos enfants suivant la méthode de Rollin, donnait la préférence aux saines et vieilles études classiques sur les études physiques et toutes matérielles des prôneurs de l'enseignement professionnel, oh! alors, je lui voulais sacrifier la liberté de l'ensei-

gnement. Aujourd'hui je n'en suis plus là. Et pourquoi? parce que rien n'est où il était. Le salut unique s'il y en a — est dans l'enseignement de la liberté. » (Très-bien! très-bien! à droite.)

« Voilà, messieurs, l'ensemble des témoignages contre l'Université que je vous avais annoncés. (Rires sur divers bancs à gauche.)

« Messieurs, vous riez de M. Ledru-Rollin... (Non! non! à gauche) et de M. Victor Hugo... Vous avez peut-être raison! (Bravos et rires à droite.)

« Mais, permettez-moi de vous dire que, jusqu'à présent, je n'ai formulé moi-même aucune attaque, et que je me suis borné à des citations. Maintenant, si vous désirez que j'y joigne les miennes, j'y arrive. (Bruit à gauche. — Parlez! parlez! à droite.)

« Messieurs, ce que je reproche à l'Université, c'est la doctrine générale et publiquement affichée de ses professeurs, et l'attitude de ses élèves dans beaucoup de circonstances, les unes anciennes, les autres récentes, et que je vous demanderai la permission de rappeler. (Rumeurs à gauche.)

« Il n'y a en tout cela, vous le savez bien, aucune question personnelle. La politique doit rester étrangère au débat, qui roule exclusivement sur les idées morales, et c'est parce que vous l'avez compris, que vous m'accorderez une liberté de parole dont je vous remercie...

« *A gauche.* Parfaitement! Continuez!

M. Paul de Cassagnac. « Messieurs, ferions-nous acte de prudence en vous accordant l'abrogation des articles concernant la collation des grades? je ne le crois pas, et j'ai de bonnes raisons pour cela; je puis, pour justifier ma méfiance, vous rapporter le langage de plusieurs professeurs.

« Mais je n'ai pas besoin de vous faire des citations, il me suffira de vous rappeler quelques noms. Vous savez ce que, dans ces derniers temps, a dit à Bordeaux M. Burnouf, doyen de la faculté de cette ville; on a été obligé de le révoquer à cause des attaques qu'il s'était permises contre la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. M. Accarias à fait la même chose; M. Colmet d'Aage, quoique moins vivement, l'a fait également. Dès lors, comment voulez-vous que nous envoyions nos élèves devant les représentants d'une Université tanimée d'un tel parti pris, d'idées tellement préconçues, qu'un ministre de l'instruction publique a été obligé, à certains moments, de les frapper pour faire respecter la loi? (Très-bien! très-bien! à droite.)

« Voilà la question.

« J'aurais pu vous parler de beaucoup d'autres professeurs qui ont précédé ceux-ci et qui sont sortis violemment de l'Université. J'aurais pu vous parler de M. Renan, qui enseignait, au nom de l'Etat, que Jésus-Christ n'était pas Dieu. (Exclamations ironiques à gauche.)

« C'est peut-être votre opinion, messieurs, mais je dis qu'il me paraît excessif de la faire enseigner par l'État. (Très-bien ! et applaudissements à droite.)

« Et Michelet, qui va nous occuper tout à l'heure pendant quelques instants, que disait-il? Il a été aussi professeur de l'État, et, au nom de l'État, voici ce qu'il enseignait.

« Elargissez Dieu ! Assez de temples !... La voie lactée pour temple ! L'infini de Newton ! Assez de dogmes ! Dieu étouffe dans ces petites prisons. »

« Voilà l'enseignement de quelques professeurs de l'État, de quelques professeurs de l'Université. (Bruit à gauche.)

« Remarquez bien, messieurs, que je ne vous dénie pas le droit de professer et d'afficher ces idées; ce que je vous dénie, c'est le droit de les enseigner au nom de l'État, parce que l'État ce n'est pas vous; quoique vous soyez, à l'heure qu'il est, la majorité; la République ne peut pas dire : L'État, c'est moi ! Non, l'État c'est nous, nous tous ! (Vives marques d'assentiment à droite.)

« Et maintenant, après avoir parlé des professeurs, pour achever de nous rendre compte du caractère du milieu général universitaire, occupons-nous des élèves, si vous le voulez bien ; nous ne ferons que leur rendre ce qui leur est dû, parce qu'en effet ils ont un peu fait parler d'eux ces jours derniers.

« Qu'a-t-on vu à propos de l'enterrement de Michelet? Il s'est passé des faits de la plus haute gravité. »

L'orateur continue et c'est surtout en montrant dans les étudiants les fruits de l'arbre universitaire qu'il a été désobligeant, pour prendre un terme du Président.

Il a cité les paroles haineuses contre l'Enseignement religieux prononcées à l'enfouissement de Michelet (1), il a montré les étudiants, au retour du cimetière, se proposant solennellement de tendre les mains vers les frères allemands, au-

(1) Un des principaux orateurs de cette lugubre farce, M. Bersot, a été récompensé aussitôt par une place au Conseil supérieur de l'enseignement; cet acte de M. Waddington équivaut à une approbation complète.

dessus des ruines fumantes de Strasbourg. Le centenaire de Rousseau et de Voltaire indiqué pour une manifestation générale de la *libre-pensée* de la jeunesse des Universités de France et de l'étranger. — Rien n'a été blâmé par le ministre. (L'instituteur Barodet s'insurge contre ces dénonciations dont de pauvres étudiants sont victimes.)

Au précédent congrès des étudiants, tenu à Liége, et qui vient d'être prôné à Paris, « voici le langage tenu par quelques étudiants de Paris qui, ceux-là, furent frappés par le ministre de l'instruction publiqne d'alors...

Voix à droite, ironiquement. D'alors!

M. Paul de Cassagnac.... et furent exclus de la faculté, parce que le ministre de l'instruction publique d'alors n'avait de compromis ni avec sa conscience (Mouvements et rumeurs diverses) ni avec aucun parti.

Quelques voix à droite. Très-bien!

Plusieurs membres à gauche. A l'ordre! à l'ordre!

Sur d'autres bancs du même côté. Non! non! cela ne porte pas!

M. le Président. Je n'ai pas à rappeler l'orateur à l'ordre. M. le Ministre de l'instruction publique l'entend; il saura répondre.

A gauche. Très-bien! Parfaitement!

M. Paul de Cassagnac. Il est incontestable que des arguments valent mieux que la brutalité de la force! (Exclamations et applaudissements ironiques sur divers bancs à gauche.)

J'attends les arguments. »

L'orateur cite un certain nombre d'abominations dites par des étudiants universitaires et continue en offrant pour bouquet une diatribe en faveur de la guillotine, du drapeau rouge, etc., où l'on remarque des phrases comme celle-ci :

« Je ne reconnais pas d'autorité, puisque je ne reconnais pas celle de Dieu; je ne veux plus d'autorité, je veux la force.... L'autorité doit être notre Carthage, elle doit disparaître....

Qu'est-ce que la Révolution?... C'est le triomphe de l'homme sur Dieu, etc., etc.

« Et l'auteur de ces paroles, j'attends qu'il se nomme, il est ici. »

Cette apostrophe qui provoquait le pauvre M. Germain Casse, ancien élève mal venu du Père Lacordaire, à s'expliquer en public, causa un tumulte considérable et Casse fut obligé, à la fin de la séance, de déclarer qu'il était jeune autrefois et qu'il avait vieilli.

Toutefois l'Université s'était trouvée coiffée subitement, si l'on nous permet la familiarité de l'expression, d'un examen de conscience public parfaitement inattendu. Jamais certes ses fondateurs n'eussent cru à pareille aventure du haut de la tribune, dans une Chambre anti-cléricale; et cependant, chuchottent entre eux MM. les professeurs ahuris par l'événement : cette Chambre a été façonnée par le peuple pour le triomphe de l'Université, et c'est d'elle que nous vient la plus complète dégringolade. Quelle avanie!

C'est le cas de dire avec de Maistre que les institutions humaines qui n'ont pas d'immortalité au-delà du siècle, doivent tôt ou tard connaître dès ici-bas leurs récompenses.

Les misères de la reine d'hier, l'Université, sont largement commencées, et le moment est proche où nul ne voudra l'avoir défendue et où ses amis prendront honteusement à leur tour le rôle de M. Germain Casse.

En attendant, un professeur fidèle, M. Beaussire, monta vite à la tribune et n'ayant pas en son sac des arguments ou ne voulant pas les compromettre en face d'une victoire assurée, il se contenta de s'écrier : Il y a un an, j'ai plaidé pour l'Université contre Mgr Dupanloup, je n'ai rien autre chose à dire.

Voilà un fils qui défend sa mère, placée dans une situation douloureuse, avec une tendresse modérée ; et l'empressement des universitaires à échapper ce jour-là à toute discussion et criant aux orateurs : « Dites comme M. Beaussire », a paru compléter la confession.

Elle n'était pourtant pas complète et des voix plus solen-

nelles et plus doctrinales se sont chargées, aux jours suivants, de montrer d'autres indigences de l'*Alma mater*. Mais, dès le premier moment, les amis ont senti le frisson précurseur d'un destin qui s'achève.

On a vu alors cette terrible Université, bourrée d'esprits forts, avoir des peurs enfantines et crier : au revenant!

Deschanel a évoqué, pour justifier ses terreurs, le spectre des « avocats jésuites, des magistrats jésuites, des médecins jésuites, des notaires jésuites, et, Messieurs, certains mariages jésuites », d'où naîtront sans doute de petits jésuites.

Quoi! la concurrence des jésuites jette un tel effroi dans les esprits trois fois forts des lycées! (1)

Le même a montré l'incendie menaçant des foyers de superstitions anciennes et nouvelles.

Pascal Duprat (2) a crié au secours pour « l'âme même de la France, » qui est le laïcisme, menacée par le succès catholique et oubliant qu'il est professeur a dit à ce sujet des sottises magnifiques : la collation des grades n'a aucune importance pour la liberté de l'enseignement supérieur, cet enseignement possède sans collation tous les moyens de s'exercer; mais néanmoins cette collation lui servirait si fort qu'il nous écraserait, nous, pauvres budgétaires de l'Université.

Enfin cet homme terrible s'est montré tremblant devant le *Syllabus* : il est certain, d'une certitude de foi, de l'immortalité de la *Déclaration des droits de l'homme*, (il avait si peur qu'il a pu affirmer cela sans rire), mais le *Syllabus!*

La droite a souri et s'est écriée par la bouche pétillante de M. Baudry d'Asson : Nous attendions cela!

Il continue : « C'est au nom du *Syllabus* qu'ils disent à l'État:

(1) Cet effroi a eu pour écho le singulier complot contre l'école Sainte-Geneviève, à propos des compositions de l'école polytechnique, complot qui a amené des orages à la Chambre, dont nous parlerons à nos lecteurs; la question d'enseignement ne peut plus apparaître sans soulever des tempêtes sociales.

(2) Ancien élève du petit séminaire d'Aire, a eu, dit la *Chronique*, après un premier échec au baccalauréat, à se plaindre vivement, lors du second examen, de la partialité des professeurs universitaires de Pau vis-à-vis des séminaristes, et n'a obtenu le diplôme d'Etat que sur les réclamations accentuées d'un clérical au premier chef, puisqu'il était prêtre : M. l'abbé Lamarrigue

Abandonne-nous une partie de ta puissance, nous en profiterons pour faire des licenciés et des docteurs et pour introduire dans toutes les carrières des jeunes gens que nous aurons élevés et munis de l'esprit du *Syllabus!*

« Comment voulez-vous que les hommes les plus impartiaux n'éprouvent pas quelque crainte dans une situation semblable? Comment voulez-vous qu'ils ne se sentent pas émus?

« Je me demande si nous ne risquons pas de créer un péril plus ou moins grave pour la France, qui est sortie de la Révolution! »

Si l'on en croit donc M. Pascal, qui appartient au corps même de l'institution civile et laïque de l'Université, elle aurait de telles coliques, qu'il faut bien croire dorénavant que c'est une chose empoisonnée.

Ainsi quelques révélations ont suffi pour jeter cette immortelle dans de mortelles alarmes; elle est venue toute effarée demander grâce à la tribune.

Eh bien! on ne lui a pas fait grâce, l'examen de conscience a pris une autre forme et s'est continué :

M. le marquis de Castellane a pu faiblir un peu, dans certaines teintes, à cause de vieilles traditions libérales qui percent encore, mais il a néanmoins accentué éloquemment le *despotisme universitaire*. Il a montré l'Université appelant par son attitude tous les despotismes contre elle-même. Nous catholiques, a-t-il dit, devons redouter le principe du libéralisme, mais pour l'Université il est la seule planche de salut.

Enfin comme M. de Cassagnac avait achevé par ces mots : Vous ferez voir le peu que pèse une résolution législative, qu'elle ait trait à l'Enseignement ou à la déchéance de l'Empire; de même M. de Castellane a pu terminer en disant :

« Par vos doctrines intolérantes, savez-vous qui vous tuerez? Ce sera vous-mêmes, ce sera votre jeune et chère République. Des actes comme ceux dont nous sommes les témoins diront bientôt à la France qui vous êtes et vers quel but vous la conduirez; ils diront à la France ce que la vérification des pou-

voirs lui a déjà fait soupçonner : c'est que ce qui siége sur ces bancs, ce n'est pas la liberté, mais l'irréligion et le despotisme. (Exclamations à gauche. — Applaudissements répétés à droite.)

Avoir une cocarde libérâtre et se voir convaincu sous toutes les formes du despotisme le plus odieux, c'est humiliant. Un refuge demeure, l'Université est fortement supérieure, elle a une noble jalousie de maintenir le niveau de la science ; elle est un peu despote, cela est vrai, étant d'origine césarienne, mais elle l'est surtout de peur que l'obscurantisme n'envahisse le monde.

La cocarde libérâtre usée, l'Université élève donc le prétentieux plumet de l'incontestabilité de sa valeur et de sa beauté.

Ce pauvre plumet a reçu une douche d'humilité par les soins d'un simple gentilhomme qui a montré que les réserves du talent ne sont pas toutes sous les toits des lycées, mais aussi au milieu des champs. M. de La Bassetière est un rural ; ayant d'ailleurs beaucoup de terres et de vaches et de moutons à administrer, il a donné en outre une bonne leçon à l'École normale.

Il a démontré que la part du lion faite par la loi du 12 juillet à la despotique fille de l'Empire, était surtout un danger à cause de son infériorité, à cause de l'abaissement qu'elle infligera aux méthodes par les examens ; les examens en effet dominent nécessairement les programmes et les méthodes.

Il a montré le danger dont l'Université de France menaçait les Universités libres ; plus de programmes, plus de méthodes, plus de vie propre, plus d'initiative ; elles retomberaient grâce à vous dans le terre-à-terre, l'immobilité de formules, de réglement, de discipline, etc.

« Nous trouverions alors dans nos universités — et ce ne serait pas la peine, évidemment, de faire des sacrifices pour elles — nous trouverions tous les défauts, tous les vices qui ont été signalés, par les professeurs les plus attachés à l'Université ; nous trouverions ce qui était signalé, entre autres, par un illustre professeur de la faculté de médecine de Strasbourg, alors qu'elle nous appartenait,

M. Charles Schültzemberger. Il rappelait le souvenir d'un jeune professeur de ses amis, M. Lereboulet.

« Il s'agissait, en Allemagne, d'un grand développement scientifique. Les chaires des facultés rivales et voisines de celle de Strasbourg s'occupaient alors d'une science dont on parlait beaucoup, qui progressait beaucoup et qui attirait les étudiants, la science de l'histologie ou des lois qui président à la formation et à l'organisation des tissus. C'était une question extrêmement intéressante; les étudiants s'en préoccupaient d'un côté et de l'autre des frontières.

« Le jeune professeur, plein de zèle, plein d'énergie, qui, lui-même, avait fait des découvertes récentes, voulut appeler ses élèves à en bénéficier, et ajouter quelques leçons aux cours de zoologie dont il était chargé.

« Eh bien, il y avait déjà rendez-vous donné, les élèves accouraient de toutes parts, quand un ordre administratif arriva qui donna au professeur l'injonction de s'arrêter, et le professeur dut s'avouer qu'avant d'être homme de la science, il était l'homme de l'administration; et tout ce beau zèle ne put fructifier.

Ce fait est certes significatif; le fameux plumet qui surmonte l'institution civile et laïque n'est qu'un glorieux éteignoir.

« C'est cet état déplorable auquel nous voulons remédier, qui arrachait à un de nos honorables collègues les plus conpétents dans cette matière, à M. Paul Bert, ces paroles que nous ne saurions oublier :

« Je suis partisan de la liberté d'enseigner avec toutes ses consé-
« quences; je veux indiquer par là, la liberté de la collation des gra-
« des. L'enseignement supérieur en France est une vieille construc-
« tion mal conçue, mal bâtie, mal distribuée, qui va s'écroulant sur
« nos têtes. Gardons-nous bien d'y faire, à grands frais, d'insuffi-
« santes et peu durables réparations.

« Il faut y porter hardiment le marteau et bâtir à sa place un
« vaste et solide édifice, œuvre de la science, où pénètrent l'air et le
« soleil. L'université de France, cet antique automate officiel qui n'a
« jamais vécu que d'une vie factice se meurt aujourd'hui. Les jeunes
« universités françaises vivront et grandiront par l'émancipation, par
« la concurrence et par la liberté. »

Et pour compléter ce tableau, l'orateur a montré l'ancienne Université catholique de Paris, aux temps déclarés de l'igno-

rantisme par ces Messieurs, attirer beaucoup mieux qu'eux aujourd'hui les étrangers, alors que « tout savant d'Angleterre, d'Allemagne ou d'Italie ne se croyait pas en règle avec la renommée quand, après avoir étudié à Oxford, à Cologne, à Naples, à Pavie, il n'était pas venu se faire inscrire encore sur le livre d'or de l'Université de notre pays, de l'Université de Paris. » (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Vous tenez à faire le vide autour de vous... Vous sentez la confiance des familles vous échapper, ces familles emportées parfois vers vous par des passions politiques s'oublient un moment, mais en pratique, comme certains magistrats municipaux, elles viennent offrir leurs enfants à cet enseignement religieux que leur vote politique tendait à proscrire de la cité.

« A une autre époque, l'État enseignant, l'Etat enseignant seul, pouvait peut-être se concevoir. C'était quand l'État avait une religion, quand il avait une doctrine; mais, Messieurs, quelle est votre religion ? Quelle est votre doctrine ? Avec les idées modernes vous n'en avez pas, vous ne pouvez en avoir. C'est donc avec la négation, l'indifférence, la neutralité que vous nous apportez, c'est avec ces éléments que vous voulez élever nos jeunes générations ! Quel résultat prétendez-vous donc atteindre ? N'entendez-vous pas — comme on vous le disait hier, — l'écho de cette jeunesse française, plus malheureuse encore que coupable, car avant qu'elle en ait eu conscience peut-être, son intelligence et son cœur ont été empoisonnés ; est-ce que vous n'entendez pas l'écho de cette jeunesse parlant de déchristianiser les races latines, c'est-à-dire retourner à la barbarie dont le christianisme seul vous a tirés ? » (Très- bien ! très-bien ! à droite.)

Il y a loin de ces faits éclatants aux affirmations de M. Spuller rapporteur malheureux, disant de la science de ses adversaires les catholiques, qu'elle est si maigre, « qu'il faut pour l'honneur des études prévenir de tels abus (que la collation des grades faite en partie par eux) ; empêcher de tels maux, et ne pas tolérer qu'une pareille institution s'introduise chez nous. Nous irions à l'abaissement et à la perte des études ». O Spuller,

écuyer de Gambetta ! « S'il y a une fonction de l'État qui doive être respectée, c'est celle qui consiste à maintenir le niveau des études dans un grand pays, à empêcher les abus de la fausse science et du charlatanisme (Rires à droite), à protéger les intérêts privés des citoyens contre les habiles et les faiseurs..... » En un mot, comme a dit un autre orateur : « à prendre tout le pouvoir pour l'empêcher de tomber en de mauvaises mains. »

Ainsi parla Spuller.

Maintenant l'Europe entière sait à n'en pouvoir plus douter, l'immoralité doctrinale des maîtres et des élèves de l'Université de France, les terreurs que lui imprime la concurrence et même la seule vue d'une soutane ou d'un bout de papier du Vatican ; on sait les lois de son despotisme et l'abaissement de ses études.

Que ses amis lui adressent donc tous, il en est temps, ce salut désespéré de l'un d'eux que nous avons pris pour épigraphe :

Alma parens, ave, te morituram saluto.
Amen.

IV. — LES DEUX JAMBES DE L'UNIVERSITÉ.

Le colosse, comme celui de Nabuchodonosor, avait des pieds d'argile : une petite pierre détachée de la montagne a frappé les pieds et alors le fer, l'argile, l'airain et l'or se brisèrent et devinrent comme de la menue paille : *Tunc contrita sunt pariter ferrum, testa, æs argentum et aurum et redacta quasi in favillam æstivæ areæ.* (Daniel).

Cette petite pierre, c'est toujours celle qui est l'Église contre laquelle les fureurs ne prévalent point.

Les deux jambes récemment brisées de l'Université, ce sont la *propriété de la collation des grades* et le *monopole de nos revenus*. Expliquons-nous dans deux chapitres.

La propriété de la Collation des grades.

Une illusion donc de l'Université qui vient de se dissiper, c'est de se croire *propriétaire des grades*. Nous disons une illusion de l'Université ; le mariage de l'Université et de l'État, a tellement fait disparaître, en effet, la pauvre Université que nous pouvons indifféremment attribuër à l'une ce qui est de l'autre, ou mieux l'Université est un uniforme que revêt l'État pour faire certaines besognes.

L'Université-État a donc pris la collation et ayant déclaré que c'est un bien à elle, elle se l'est persuadé.

Cet autre Nabuchodonosor quand il eut décrété de conquérir la terre, s'indignait qu'un peuple eût la prétention de résister : Il faut nous défendre, disait-il à ses généraux, contre une prétention outrecuidante.

Ainsi parlait l'Université jusqu'à ces derniers jours ; ne pas dépouiller les catholiques de la collation des grades, c'était, confiait-elle à tout venant, lui arracher les entrailles. Elle avait même un scrupule : Est-il bien permis à l'État, qui est moi, d'aliéner une propriété qu'il a « toujours possédée » (lisez depuis l'envahissement, il y a 70 ans) et qu'il vient de rendre inconsidérément. Pharaon, quand Moïse voulait lui arracher le peuple de Dieu, cédait inconsidérément devant les mouches ou les sauterelles, mais ensuite son cœur retrouvait sa fermeté et il reprenait le peuple à son service avant qu'il ne fût sorti, disant : Après tout, je ne demande que le *statu quo ;* mon décret n'a pas encore été appliqué ; de quoi vous plaignez-vous? Adorez votre Dieu chez moi.

Au cours du débat on a donc affirmé que cet étrange domaine de l'État sur le grade et la profession libérale était de droit naturel, et un écrivain catholique, M. Loth (1), s'est étonné avec raison qu'une telle assertion n'eût pas été relevée par nos amis de la Chambre.

Mais l'absurdité de la chose est apparue suffisamment quand

(1) *Univers* du 15 juin.

chacun eut montré, avec M. Laboulaye et tant d'autres, le rôle misérable d'un professeur abaissé au rang de simple répétiteur de l'examen d'autrui ; quand l'incompétence doctrinale de l'Université-État eut été établie sous toutes les faces ; quand la situation de l'élève croyant devant cette Université eut été éloquemment dépeinte par M. de Castellane.

Chacun fait des réflexions ; la vérité mûrit.

L'État propriétaire des carrières libérales, et les distribuant à son gré, l'État juge au for intellectuel, l'État jaugeant le savoir et la force en toutes choses, c'est un despotisme que l'antiquité elle-même n'a jamais connu.

Voyez-vous cet État-Docteur *in omni re scibili*, se mettant à côté de tout professeur comme étant Lui seul capable de faire réciter en dernière analyse une leçon.

Pardon, dit le pauvre pédagogue, la leçon que vous demandez n'est pas la mienne ; j'ai approfondi telle science, tel art, telle littérature, et ce secret de mon intelligence, je l'ai passé à mon élève.

— Taisez-vous, professeur impertinent, il n'y a pas deux manières de savoir.

Ceci nous fait enfin comprendre la fameuse parole de M. de Rémusat, plusieurs fois citée dans la discussion : « S'il y a plusieurs manières d'apprendre, il n'y a qu'*une manière de savoir.* » Cela veut dire *la manière de l'État* qui ne peut pas être très-savant en tout, et il n'y a qu'*une manière de savoir*, c'est celle qui convient pour lui répondre.

Nous y sommes enfin.

On a dit : L'État étant seul sans doctrines est seul apte à faire des docteurs.... Oui, des *docteurs sans doctrine,* chose que des maîtres qui auraient le défaut dangereux d'avoir une doctrine ne sauraient faire : M. le Ministre protestant Waddington a longuement démontré ce danger d'introduire de la doctrine dans l'examen.

Il n'y a qu'une manière de savoir, car il n'y a qu'une manière de passer l'examen, qui est ma manière.

Mais l'ancien droit naturel, en attendant que l'Université en

fasse un nouveau, repousse énergiquement le monopole des examens et de la collation des grades. Le maître, véritablement digne de ce titre, est appelé à interroger son élève, à juger s'il est ou non parvenu au but proposé, et tout examen, fait absolument en dehors du maître, lui est une injure. C'est alors le professeur et non l'élève qui est tenu en suspicion.

Cela, dites-vous, se pratique au baccalauréat, mais vous savez bien que la situation faite par le baccalauréat à l'Enseignement libre est odieuse.

Il restera élémentaire chez tous les peuples que le corps professoral est juge du travail et qu'il exerce à ce titre une sorte de magistrature, il est le *maître*, et sa dignité impose à l'élève un respect d'un ordre à part.

L'État ne peut usurper cette mission à son profit qu'en prenant des renseignements auprès d'hommes compétents et en jurant sur la foi du maître. « Je veux rimer », disait Louis XIV à Boileau, et quand il montrait sa poésie, le poëte flatteur s'écriait : « Le Roi fait tout ce qu'il veut, il a voulu faire de mauvais vers et il y a réussi ». Louis XIV eut l'esprit de s'en rapporter au maître, et il faut toujours que l'État en arrive là.

Quelques exemples feront vite ressortir l'absurdité de la compétence nécessaire de l'État et de son droit primordial d'ouvrir seul les carrières libérales.

Prenons une profession libérale très-répandue et dont l'exercice peut avoir les conséquences les plus graves pour les citoyens, celle du cuisinier.

Évidemment un cuisinier exerce, en ce siècle surtout, une profession libérale au premier chef. Il a son honneur et ses gloires ; Vatel avait une épée et se l'est passée au travers du corps, en raison des responsabilités de sa haute situation.

Un cuisinier exerce une profession libérale qui ne doit pas être ouverte au premier venu, il ne peut, en effet, à l'abri de son enseigne, ni empoisonner les citoyens, ni diminuer leurs forces ; il doit distinguer la ciguë du persil, savoir le champi-

gnon. Un peu de vert-de-gris ignoré, et toute une famille va au cimetière.

Certes, l'État aurait dû penser à donner la collation à MM. les cuisiniers, mais il préfère tourmenter les institutrices qu'il accuse d'ignorer les noms des sous-préfectures, et tandis que l'État s'acharne sur ces pauvres filles, on se contente jusqu'à présent, de confier une nouvelle cuisinière à une ancienne cuisinière, et cette dernière lui donne un diplôme que la société en danger doit considérer comme suffisant.

J'entends qu'on m'accuse de profaner les professions libérales et d'abaisser la discussion ; eh bien ! prenons un meilleur exemple.

Voici un architecte.

Il va compromettre ma fortune dans de vastes constructions, m'exposer à des procès avec mes voisins, régler comme arbitre des différends, il est seul juge des travaux des entrepreneurs, et si ma maison croule, comme il arrive parfois, il compromettra ma vie et celle des passants (1).

Certes voilà une profession libérale où l'État peut croire de sa dignité d'intervenir pour sauver les intérêts des citoyens.

Qui donc délivre le grade d'architecte? Personne absolument. La seule confiance du client constitue son titre, comme pour le cuisinier et le cocher, et si vous lui demandez un papier, il vous présentera sa carte de visite sur laquelle il aura écrit *architecte;* c'est assez.

La confiance du client qui s'appuie sur les travaux et l'honorabilité de l'architecte, constitue donc le grade unique, et cela n'empêche pas la société de vivre et les affaires de marcher..

Mais voici maintenant un petit avocat qui réglera devant la justice le procès que m'aura occasionné la gouttière mal placée par mon architecte. Oh ! alors la société sera compromise si ce monsieur n'a d'autres titres de savoir que ceux con-

(1) Cette remarque a été présentée par M. le baron d'Avril au Comité catholique.

férés par une Université libre? Un avocat, me dit-on, est nécessairement estampillé par le Gouvernement qui fait payer le timbre.

On le sent beaucoup mieux aujourd'hui qu'hier. L'intérêt public invoqué, le droit de surveillance, sont dans la plupart des cas, de simples prétextes à usurpation de l'État déclaré propriétaire des professions libérales.

Un médecin élève de telle Université ou même de tel docteur formant école, aurait autant de raisons d'être accueilli par les clients, que des docteurs matérialistes qui ont usé les derniers linéaments du sens moral dans de longs séjours aux tavernes et amphitéâtres, et qui ont fini par arriver, — car on arrive toujours — à leur peau d'État.

L'État croyait avoir pour lui le droit naturel ; on lui oppose généralement qu'il n'a pas même ici le droit du sens commun.

Nous sommes sévères, mais le rapporteur du Gouvernement nous ayant déclaré que l'État n'est qu'une abstraction, on peut tout dire d'une abstraction.

Le droit naturel non-seulement ne soutient pas, il condamne la prétention administrative ; mais depuis Jésus-Christ, un autre droit, qui condamne encore plus nettement l'usurpation, est descendu ici-bas avec l'Église.

Cela vous indigne et vous étonne : de quel droit, dites-vous, l'Église.....

Permettez ; nous parlions tout à l'heure de cuisinier, quand un rat s'établit dans un fromage et qu'on le dérange, celui qui trouble sa quiétude est encore plus indigné que le rat, lequel doit cependant être excessivement indigné. Vous n'êtes pas vieille, pauvre petite Université de France, vous êtes née dans notre fromage, vous pensiez que c'était votre domaine. Tout ce qu'on peut vous concéder, c'est que vous y avez vécu et que vous en avez vécu.

Le droit de l'Église est de pratiquer le : *Euntes, docete omnes gentes ;* elle seule a mission d'inspecter les doctrines dont elle remplit toutes choses, et tous les anathèmes de MM. Waddington et Cie contre ceux qui, à la Chambre, ne veulent pas rendre

la collation à l'État, ces anathèmes sont mérités par les Waddington et Cie qui ne veulent pas rendre cette collation à l'Église, seule maîtresse.

Vous n'avez donc pas gagné le procès relatif à votre propriété des grades devant l'opinion ; mais je crois même que vous aurez la stupéfaction de recevoir un nouvel aérolithe : on prétend qu'aujourd'hui le jury mixte baisse à cause de la part anormale qu'y prend l'État et on commence à dire : c'est un inconvénient.

Vous ne voulez plus du mixte, vous pourriez à une prochaine législature en être débarrassés, mais autrement que vous n'aviez calculé ; le premier procès vous avait laissé la moitié de notre bien, l'appel pourrait ne vous donner RIEN.

Le monopole de nos revenus.

Avec son droit prétendu sur les professions libérales, l'État-Université voit lui échapper en outre le droit fantastique qu'il s'était offert sur notre bourse.

Au cours de la discussion on lui a entendu naïvement répondre à ceux qui s'étonnaient de le voir mettre la main au sac : Mais c'est tout simple, j'en ai l'habitude.

Il faut, pour expliquer cette situation, comprendre la doctrine de l'État sans Dieu, de l'État-abstraction sans responsabilité, de l'État qui ne se trouve pas plus répréhensible que l'oiseau qui prend des cerises au potager.

Jusqu'à présent nous avions beau réclamer, on n'écoutait rien et l'État-Université traitait de nos revenus comme il suit :

Vous êtes trente-trois millions de catholiques et un million de dissidents, nous fonderons partout des lycées richement dotés pour ces derniers, nous ne vous connaissons pas.

Vous rendez des services à l'État? N'importe, nous fonderons des bourses partout avec vos deniers, uniquement pour cette minorité.

Mais nous vous permettons, dans notre générosité, ayant

payé nos maisons et nos bourses, d'en fonder d'autres à votre usage. Ainsi parla l'État-Université.

La charité privée a ouvert des colléges ; beaucoup plus de la moitié des élèves d'enseignement secondaire y a trouvé un refuge pour sa foi, et bientôt aussi, quoiqu'on ne nous reconnaisse le droit de rien fonder, les maisons religieuses ont reçu plus de boursiers que l'État en ses lycées. Elles n'ont point cessé néanmoins de verser de lourds impôts au profit de leurs rivales.

Les choses étant ainsi, M. le Rapporteur du projet ministériel a osé émettre, après M. Pascal Duprat, la singulière doctrine d'après laquelle les pensions payées par nos élèves aux économats des maisons religieuses appartiennent en droit à l'État, et que la faculté qui nous est octroyée de les percevoir est une véritable subvention.

C'est tellement invraisemblable qu'il faut citer quelques-uns des textes d'où découle la monstrueuse doctrine.

M. le Rapporteur. — L'État ne doit de subvention ni aux instituteurs libres de l'enseignement primaire, ni aux établissements libres de l'enseignement secondaire, ni aux facultés ou Universités libres de l'enseignement supérieur..., il ne leur doit de subvention ni sous une forme, ni sous une autre, et, sous prétexte de liberté, réclamer une part dans la collation et demander le partage avec l'État de ce droit de collation, *c'est faire appel à la bourse des contribuables dans l'intérêt d'une industrie purement privée.*

. . . .

Le marquis de Castellane. — .... Pour vivre les facultés ont besoin de ressources, ces ressources où les prendront-elles si vous leur enlevez le prix des études qu'elles auront données.... L'*État* n'a pas à venir au secours, mais *a-t-il le droit d'enlever* à un professeur le prix d'un enseignement que l'État n'a pas donné? L'État a-t-il le droit de meubler ses laboratoires, ses bibliothèques avec l'argent qui est le fruit naturel du travail d'un professeur qui ne lui appartient pas?

M. Beaussire, professeur de philosophie de l'Université. — Alors il vous faut des subventions?

M. de Castellane. — Nous demandons que les professeurs recueillent le fruit légitime de leur travail. Nous demandons qu'après avoir enseigné ils recueillent le prix de leur enseignement.

Le même Beaussire. — Vous demandez que les professeurs des établissements libres deviennent fonctionnaires publics et soient payés par l'État.

Il y a des têtes dures parmi les professeurs de l'Université, nous leur souhaitons des élèves plus capables de comprendre; toutefois il faut reconnaître que M. Beaussire fait ici l'application directe du *Syllabus* de l'État enseignant.

On a bien dit ailleurs que l'État donne aux facultés libres, puisqu'il leur accorde le droit de posséder.

A ce prix, a répondu un orateur de la droite, je donne 100,000 francs de rente à chacun de mes collègues.

Inutile d'ajouter que les professeurs de l'Université ont trouvé cette réflexion absolument sans à-propos.

Telle fut la prétention de l'État-Université sur notre bourse, prétention répétée d'ailleurs plusieurs fois, mais, les professeurs exceptés, chacun a senti le vice du raisonnement. La galerie n'a pas admiré cette cupidité, qui rappelle trop les confiscations faites à la naissance des immortels principes. Beaucoup de députés de la gauche, presque tous même, sont par une singulière circonstance, fort aisés, pour ne pas dire fort riches, ils ont dû serrer leur poche et regarder un peu de travers le Dieu-État, tout en votant pour lui.

Les prétentions de ce nouveau marquis de Carabas, l'État-Université, maître de tous les biens de l'Enseignement libre, a donc perdu beaucoup de prestige dans l'ouragan de la discussion sur l'Enseignement supérieur.

V. — LE *PLACET* ACCORDÉ AU SYLLABUS.

La proclamation générale des droits de l'Église qui reposent sur les droits de Dieu, suivie de la déchéance connexe de l'Université qui repose sur des droits de l'homme, est un résultat premier et dont nous prenons acte.

Mais les droits de Dieu devenus les droits de l'Église, sont détaillés en un document capital, le *Syllabus*, qui énumère toutes les usurpations du pouvoir civil. M. J. Ferry a développé cette thèse en homme qui l'a étudiée soigneusement.

Or ce *Syllabus* dont tous parlent; les uns pour dire : nous sommes ses défenseurs, les autres : nous l'abominons, et les troisièmes : Vous n'y comprenez rien; était néanmoins sous le boisseau. C'est le prodige ordinaire de la société moderne que tout un peuple puisse disputer d'un document grave, pendant des mois et des années, sans que même les lettrés et les orateurs prennent la peine d'approfondir, — de lire, — ce dont ils entretiennent le public.

Donc, c'est un point capital de proclamer enfin devant la nation française et dans ses assemblées révolutionnaires le *Syllabus*, d'en formuler les principales condamnations; de montrer que quoi qu'on fasse, ces condamnations subsisteront et s'exécutent déjà; et d'expliquer en un mot le prix que les catholiques, eux, doivent selon la doctrine attacher à leurs revendications.

La discussion nous apporte ce fait capital comme le couronnement des trois journées de la lutte.

Voici en effet, les deux propositions que la Chambre inconsciente de son œuvre a très-suffisamment démontrées.

I. Il faut *une religion dans l'Etat*, ce qui ressemble beaucoup à une *religion d'État;* cette religion c'est la religion catholique.

II. La religion catholique a des lois, trop peu connues et qui regardent l'État, il faut les proclamer et les faire connaître à tous, même aux catholiques qui paraissent les oublier, afin que nul n'en ignore au pays de France.

Entre un grand nombre d'arguments fournis par les orateurs nous ne pouvons, pour restreindre ce travail, choisir qu'un petit nombre de passages, mais la lecture de l'interminable *Journal officiel* permettra aux amateurs de compléter notre simple ébauche.

I. Il y a une religion dans l'État! c'est ce vague pressentiment qui fait broyer du noir au parlementarisme, lequel ne paraît pas assez sûr de son apothéose.

Une religion dans l'État, qui ferait des lois, quelle concurrence en effet à cette idole : L'urne! L'urne qui vomit les lois à pleins bords. Le pressentiment de l'Université, malade du succès des Universités catholiques, était tout-à-fait fondé, la Chambre l'a démontré, sinon didactiquement, au moins par un ensemble de faits saisissants.

M. Keller, dans un discours à reproduire *in-extenso*, a établi que le véritable intérêt du débat était hors des questions techniques; le rapporteur a écrit ses arguments d'une plume distraite, sachant bien qu'il s'agissait d'autre chose. La vérité du débat c'est qu'il y a une religion dans l'État et que l'Université a le malheur par le vice de son institution, de ne pouvoir en user, elle se trouve donc dépourvue de toute doctrine à opposer à l'épanouissement des intérêts matériels, elle n'a aucun contre-poison à opposer au développement exclusif de la richesse « ne pouvant, dit M. Arnaud de l'Ariége, poser une doctrine, ni professer une religion, elle a vécu d'expédients. Elle a inventé l'éclectisme, système d'équilibre entre toutes les doctrines et tous les cultes, qui consiste à empêcher la manifestation de toute doctrine puissante. C'est la conspiration de l'indifférence jalouse contre la vérité qui la gêne. C'est l'indifférence systématisée, ce qui peut arriver de plus funeste à une nation.

« Aussi l'Université est-elle restée sur le corps social comme une « institution parasite. Aussi, lui a-t-il été impossible de former l'es- « prit et le cœur des générations; aussi, a-t-elle fait, des générations « qu'elle a élevées, des générations d'hommes indifférents, n'ayant

« aucune foi profonde, étant sans caractère, sans initiative individuelle. »

Ce qui manque à l'*Alma mater* pour faire quelque chose de bon, c'est d'avoir une religion, et elle ne pourrait prendre que celle de l'État, donc vous ne guérirez la pauvre mère qu'en trouvant un Dieu à l'État. Quoi que vous fassiez il vous en faut un. Julien l'apostat reprenait les idoles dans les greniers, et vous, où est votre Dieu?

« Nous avons la liberté » (Lisbonne).

« La liberté n'est ni un Dieu ni une doctrine, ce n'est que la faculté donnée aux doctrines de s'affirmer (Keller). Je répète que vous n'avez rien à mettre à la place du catholicisme. »

M. Boysset, capitaine de la garde nationale à Châlon, posant victorieusement le point sur l'i, s'est écrié avec horreur :

« C'est une religion d'État que vous voulez. »

« J'admets que vous puissiez supprimer le catholicisme, que vous supprimiez non-seulement les subventions aux œuvres, mais encore ces œuvres elles-mêmes, que vous ayez dispersé les Filles de charité, comme M. Paul Bert l'a proposé hier et toutes les congrégations religieuses ; quand l'holocauste de la loi du 12 juillet, après tant d'autres, aura surexcité les haines anticléricales, quand les discours d'aujourd'hui, comme naguère ceux de Liége auront précédé et amené de nouveaux massacres, que mettrez-vous à la place du catholicisme? » (Keller.)

— « A la question !

— « Il n'y en a point d'autre, c'est assez divaguer contre les droits de Dieu et de l'Église, quel est votre Dieu?

— « Notre Dieu c'est l'État.

— « Votre État c'est un Dieu, et un Dieu qui pourrait s'incarner demain dans un Caligula ou dans une assemblée qui s'appellera la Convention et souhaiter que le genre humain n'ait qu'une seule tête pour pouvoir l'abattre d'un seul coup.

— Notre État, balbutie Spuller, cherchant des mots vides, *ce n'est pas un Dieu*, c'est une abstraction, ou, si vous voulez,

une personne morale qui résulte d'un ensemble. La notion de la personnalité morale de l'État a besoin d'être relevée et protégée. (Sourires à droite.)

— Que le monde donc constate que vous êtes vagabonds à la recherche d'une religion, position étrange et sans précédents.

Les universitaires poussés près de ce néant vers lequel on les resserrait, se sont écriés tout à coup : Mais nous ne détruisons pas le catholicisme, ni ses œuvres, ni les Filles de charité (1) (Brice, Fouquet, Gent.), nous ne supprimons rien.

— Alors à quoi servez-vous? Vous êtes catholiques et vous subissez le joug de cette religion qu'en effet vous n'avez pas supprimée du tout. L'État n'étant pas Dieu a un Dieu, et ce Dieu a une Église, et la France est fille aînée de l'Église.

Vous ne pouvez pas faire qu'il soit autrement, la France n'est ni musulmane, ni juive, ni protestante, elle est catholique. La religion de la France vous pénètre, vous envahit, vous avez beau dire que vous la mettez de côté, comme les médecins de l'Université disent qu'ils mettent l'âme à côté du corps et qu'ils ne s'en occupent pas ; l'âme continue d'animer même le scalpel qui ne sait pas la trouver.

Et la preuve que l'État, qu'il le veuille ou ne le veuille pas, possède une âme, c'est-à-dire une religion, c'est ce débat, c'est l'inconséquence de l'Université ne voulant pas être impie ; de l'État ne voulant pas être anti-religieux, mais seulement anti-clérical et autres comédies.

L'État n'a pas perdu son âme, c'est-à-dire sa religion, et le vote même sorti de votre terreur d'aujourd'hui proteste que vous en êtes investis. Avez-vous cette peur du protestantisme, du mahométisme, de la libre-pensée? Non, tout cela n'est

(1) Immédiatement avant la mise en discussion de la loi sur l'Enseignement supérieur, l'Assemblée a pris en considération un projet de loi ayant pour objet 1° d'enlever la lettre d'obédience aux religieuses, et d'obliger cette année toutes les cornettes de France à subir l'examen devant Messieurs les Universitaires, ou d'aller mourir loin des écoles. 2° D'obliger les conseils municipaux qui auraient accepté des congréganistes, à mettre en délibération tous les 5 ans s'il n'y aurait pas lieu de les chasser, afin que ces gens là ne prennent pas trop racine, se croyant chez eux dans leurs communautés.

pas vivant, ce sont des fièvres, ce n'est pas l'âme de la France.

Il faut une religion dans l'État. Voilà une notion bien simple, mais bien démodée qui s'affirme plus que jamais; l'on s'aperçoit que le pontificat de l'instruction publique manque absolument d'un Dieu, et d'autre part, quelques fouilles qu'on fasse, on trouve que l'Etat en France ne saurait avoir une autre religion de l'Etat, que la religion de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis.

Maintenant que dit cette religion? Quelles sont ses prétentions, quel est ce règlement que l'Eglise, qui est la véritable *alma mater*, vient de proclamer, et que les peuples ignorent?

La discussion sur l'enseignement va le montrer tout à l'heure.

II. — Qu'est-ce donc que ce fameux *Syllabus* qui réglemente un Etat ayant de la religion?

D'abord, explique M. Ferry, c'est un acte d'une grandeur à part, qui imprime à la France une situation nouvelle, et qu'il faut faire apparaître dans nos débats législatifs.

M. Ferry confond le *Syllabus* avec le Concile du Vatican, mais qu'importe, puisque l'un est la confirmation de l'autre :

« Messieurs, pendant le temps de nos désastres, pendant que la patrie s'effondrait et que nous en laissions un lambeau à jamais regretté aux mains de l'étranger, il se passait, sans que nous, Français, nous en eussions la nette conception, il se passait en Europe, dans le monde moral, *un grand événement*, un événement dont l'accomplissement coïncidait avec la déclaration de guerre, et dont le retentissement s'est perdu dans le bruit de nos malheurs. Oui, messieurs, à ce moment-là même, *une grande révolution religieuse s'opérait dans le monde*. Et quand, après nos malheurs, nous avons regardé autour de nous, quand nous avons fait le dénombrement de nos désastres, nous nous sommes aperçus que non-seulement nous avions perdu une partie de notre patrimoine national, mais encore que quelque chose du patrimoine moral de l'humanité nous avait été enlevé pendant cette lamentable époque. »

Rectifions la dernière phrase, il faut dire : Nous nous som-

mes aperçus que, si nous avions perdu une partie de notre patrimoine national grâce à la Révolution, nous avions reconquis quelque chose de plus grand qu'une province, notre patrimoine moral dont nous étions dépouillés. Nous avions reçu une leçon assez solennelle pour retrouver le chemin par lequel on peut arriver à une prochaine absolution de tous les crimes du gallicanisme et de la Révolution.

« Un césarisme intellectuel, reprend Ferry parlant seul, s'offrait au monde dans le désarroi de toutes choses, comme le remède unique, la solution vainement et longtemps poursuivie ! »

On peut pardonner le mot *césarisme*, qui remplace *lumière puissante*, et admirer la définition faite par un incrédule.

Cette doctrine s'annonçait en déclarant la guerre non-seulement aux principes de 1789, mais à l'ensemble des résistances à l'Eglise dressées par la monarchie, et une parole tombée ici (ô scandale) de la bouche d'un orateur, a bien osé qualifier d'aberration passagère, la déclaration de 1682 elle-même. » « Ce césarisme intellectuel dans les nouveaux temps qui s'ouvraient, s'est proposé comme une solution d'aller au martyre; je le sais, mais de ce martyre subi dans un jour de barbare ineptie, se faire résolument un marche-pied pour arriver à la domination. »

Pourquoi M. Ferry n'en a-t-il pas fait autant lors du 4 septembre, il aurait mieux compris quelle est l'ambition effrénée de gens qui mettent le martyre au numéro premier de leur programme.

Il est bon cependant de proclamer avec eux que notre ambition en faveur de la vérité, va jusqu'au martyre et que c'est une invitation du *Syllabus*.

Continuons la thèse Ferry.

« Cette puissance s'étant ainsi établie sans que nous fussions là pour nous y opposer, le sang étant venu y apporter un sceau ineffaçable, il arrive aujourd'hui que l'Église est débarrassée de toutes les lois qui l'entravaient (non encore toutes,

M. Ferry), et « que toutes les lois qui liaient l'État subsistent. »

Cela résulte forcément, du principe puissant d'autorité qui reste fidèle à lui-même, même en usant de nos libertés (1).

Nous offrons à M. J. Ferry une comparaison qui ferait certes bien dans le parti : « les catholiques agissent comme les Turcs polygames, qui nous demandent d'user du code pour avoir au moins une femme et qui en prendraient légalement plusieurs, si un nouveau projet Naquet le leur permettait. »

L'orateur montre ensuite l'illusion de ceux qui, même parmi les catholiques, croient à une alliance possible du *Syllabus* et des principes de 1789.

Voici comment « la plus haute autorité morale et spirituelle qui soit vénérée de ce côté de la Chambre », condamne ces principes eux-mêmes dans l'encyclique du 8 décembre.

Et M. Ferry, au-dessous du grand tableau de 1789 qui surmonte la tribune française, lit solennellement les paroles pontificales.

Pie IX n'eût sans doute pas choisi un tel hérault, mais Dieu a ses desseins et les promulgue merveilleusement.

Si un catholique eût prononcé, en les enveloppant cependant d'amoindrissements politiques, les paroles du Pape condamnant 1789, jamais il n'eût achevé. Tous au contraire écoutèrent silencieusement le porte-voix Ferry :

« Vous le savez très-bien, vénérables frères, de notre temps il s'est trouvé en grand nombre des hommes qui, appliquant à la société civile le principe impie et absurde du naturalisme, ainsi qu'ils l'appellent, osent enseigner que la parfaite raison de la société publique et que le progrès civil exigent absolument une société humaine constituée et gou-

(1) M. Ferry a cité à ce propos une calomnie contre M. Veuillot, lui attribuant la phrase suivante qu'il n'a jamais écrite : « Quand les libéraux sont au pouvoir, nous leur demandons la liberté parce que c'est leur principe, et quand nous sommes au pouvoir, nous la leur refusons parce que c'est le nôtre. »

vernée en dehors de toute considération de la religion, comme si elle n'existait pas, ou du moins sans faire de distinction entre la vraie et les fausses religions.

« Et, contrairement à la doctrine des Ecritures sacrées de l'Eglise et des saints Pères, ils n'hésitent pas à affirmer « que la meilleure condition pour une société est celle où le pouvoir laïque n'a pas charge de réprimer par les lois édictées les violations de la religion catholique, si ce n'est dans la limite où la paix publique l'exige. »

« En vertu d'une idée aussi absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à propager cette opinion erronée et très-nuisible au salut de l'Eglise catholique et des âmes, qualifiée du reste de délire par notre prédécesseur d'excellente mémoire, Grégoire XVI, à savoir que « la liberté de conscience et des cultes est le droit propre de chaque homme, droit qui doit être proclamé et affirmé par la loi dans tout Etat bien constitué; et qu'il existe pour les citoyens un droit de manifester et de déclarer, avec une liberté que ni l'autorité ecclésiatique ni l'autorité civile, leurs convictions quelles qu'elles soient, ou par la parole, ou par la presse, ou par d'autres moyens. »

« Mais en affirmant ces témérités, ils ne réfléchissent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent la liberté de perdition, et que s'il est toujours libre aux convictions humaines de se discuter, il ne manque jamais d'hommes qui osent lutter contre la vérité et se fier à la loquacité de l'humaine sagesse, lorsque nous savons, de par l'intention de Notre Seigneur Jésus-Christ, combien la foi et la sagesse chrétienne doivent éviter cette vanité très-coupable. »

« Serviteurs de la papauté comment pouvez-vous faire deux

parts dans vos âmes, accepter ce langage et ratifier les libertés civiles? »

Nous ne le pouvons certes pas comme principe et nous condamnons ce principe de liberté comme principe. Toutefois, en fait, nous en userons toujours plus que vous.

« Vous savez que ce qui distingue précisément la doctrine et l'indépendance du pouvoir civil des prétentions ultramontaines, c'est ceci : Le pouvoir civil dit : Quand la question est mixte, c'est moi qui doit fixer la limite des droits respectifs de l'État et de l'Église; et vous, ultramontains, vous dites, au contraire, que c'est le pouvoir spirituel qui la fixera. »

M. le marquis de Castellane. « Jamais l'Église n'a dit cela! »

M. de Castellane ne fait pas ici autant honneur à son maître que précédemment, et M. Ferry a pu lui répondre : « J'énonce là, incidemment, une proposition élémentaire, ce principe est écrit à chaque ligne du *Syllabus,* lorsqu'il y a débat sur des matières mixtes, lorsqu'il s'agit de fixer les limites des droits de l'État et de l'Église, c'est l'Église qui les fixe et non pas l'État. »

Voici un principe nettement posé, nous en féliciterions M. Ferry s'il avait su ce qu'il faisait; mais il accomplit cette grande proclamation des lois élémentaires de l'Église, comme ceux qui plantaient la croix en reprochant au Christ de s'être fait Dieu.

Ensuite le principe a été appliqué directement à l'Enseignement.

Est-ce que la question du droit de l'Église peut-être enfermée dans une toute petite loi d'examen? Est-ce que l'Église n'a pas d'autres prétentions? Est-ce qu'elle juge comme nous?

« Non, Messieurs, ce n'est pas sur un terrain si humble et si rétréci que se pose la question. Aussi l'honorable M. de Mun la mettant beaucoup plus haut, vous a dit : il y a ici en jeu le droit de Dieu, c'est-à-dire le droit de l'Église. »

(*A droite :* c'est vrai.)

« Ce que vous demandez, je vais vous le dire.

« Vous demandez le droit de Dieu. Vous revendiquez pour l'Église catholique, et pour l'Église catholique seule... (C'est cela ! à gauche), l'indépendance absolue de son enseignement et vous repoussez en son nom, avec fierté et avec dédain, toute espèce de contrôle et d'ingérence de l'État. »

La Commission des Comités catholiques de 1876, présidée par le R. P. d'Alzon, s'exprime ainsi dans une résolution d'ensemble :

« Dans cette grave question, c'est surtout des droits de l'Église « que nous nous préoccupons, et quand on donnerait à chacun de nous « la liberté d'enseigner nous estimerions cela peu de chose, si nous « n'avions la possibilité d'établir notre enseignement sous la tutelle et « l'inspiration de l'Église.

« Nous ne demandons pas seulement de pouvoir enseigner avec « notre foi catholique, selon notre cœur et selon notre esprit » — c'est « la liberté comme nous la comprenons, nous autres profanes — « nous « demandons surtout le droit légal d'avoir un enseignement catholique, « canoniquement institué. »

La Commission de l'Enseignement aux Comités catholiques de 1874, savait certes bien qu'elle accomplissait une œuvre capitale et qu'un acte de foi est toujours récompensé. Mais elle ne se doutait pas qu'elle eût tracé le programme que proclamerait officiellement la Révolution à l'heure de ses testaments.

M. Jules Ferry continue par d'heureuses et surtout utiles citations que l'Assemblée à écoutées avec une religieuse attention :

M. Jules Ferry. « Et, dans cette même année 1874, un homme éminent de votre parti, le père D'Alzon, répondant à cette question qu'on lui pose, ou qu'il veut bien se poser : « Sur quel terrain les catholiques doivent-ils se placer pour revendiquer la liberté d'enseignement? » le père D'Alzon répond : « Tout simplement sur le « terrain catholique : au nom de la liberté des cultes, à cause du pré- « cepte « Allez et enseignez! » à cause de l'infaillibilité; car toutes les « fois qu'une branche des sciences se présente à la pensée humaine, « que l'Église, en face de cette science, plus ou moins éloignée, en « apparence, de son enseignement, viendra dire : « Ceci est mon

« domaine! » au nom de l'infaillibilité de l'Église, ceci sera-t-il de son « domaine? » (Rires à gauche.) « ...Il n'y a pas de problème scienti-« fique qui n'ait pour base un problème, ou pour mieux dire un dogme « religieux. »

« Aussi le père D'Alzon veut-il non-seulement des facultés de théologie, sous la direction immédiate du souverain Pontife, qui seul peut faire des docteurs de l'Église, mais des facultés des lettres et des sciences, faisant des bacheliers, d'après leurs propres programmes. « Il nous faut nos programmes, programmes religieux, nos exami-« nateurs à nous, maîtres religieux, marchant de pair avec ceux de « l'État, des facultés chrétiennes de médecine et de droit. »

M. de Belcastel. « La liberté au point de vue qui nous occupe, « c'est le renversement de l'usurpation de l'État et la restauration de « deux autorités légitimes instituées par Dieu, — celle du père de « famille et celle de l'Église, les seules qu'il reconnaisse en fait d'ensei-« gnement, — pour le libéralisme, la liberté c'est le conflit des doc-« trines érigé en règle, et le droit de chacun d'en choisir une et de la « propager. Pour lui, on le dirait, le droit de l'homme n'est pas de « posséder la vérité, mais de la chercher. »

Enfin, Messieurs, vous n'y avez pas fait attention, mais ces principes que j'ai découverts et qui vous surprennent, on a eu l'audace de les inscrire en tête d'une pétition adressée... devinez à qui? A vous mêmes ou à vos prédécesseurs.

L'*en-tête* de la pétition portait :

« L'Assemblée des comités catholiques exprime le regret que la commission de l'Assemblée nationale ait cru devoir prendre pour base de son projet le droit pour chacun de tout enseigner. »

M. Jules Ferry termine. Le Pape Pie IX, cité une deuxième fois à ce tribunal, a répondu encore par les lèvres auxquelles Dieu confiait cette mission.

Recueillons avec amour cette citation qu'on a cru profaner :

« Ce que l'Église réclame par-dessus tout, c'est la liberté, la liberté de sauver les âmes, et malgré le déplaisir qu'en puissent éprouver nos adversaires, je suis contraint de le répéter, c'est aux apôtres et à leurs successeurs, et non pas

à d'autres, que Jésus-Christ a dit : *Euntes docete.* Non, ces paroles n'ont pas été adressées aux philosophes du siècle ni aux professeurs d'une université quelconque. »

Et peu de jours après, en bénissant les élèves de son université libre, le Saint-Père prononce de nouveau ces paroles :

« Je prie Dieu d'aplanir les obstacles créés par ceux qui s'obstinent à nous refuser la liberté d'enseignement que nous voulons entière. Que telle soit donc, messieurs, la devise de tous les catholiques de France. Nous voulons la liberté de l'enseignement chrétien et nous la voulons entière. »

Puissent les prières du Pape, dont la bonne nouvelle a été ainsi portée à la tribune révolutionnaire, produire sur elle les grâces qui firent de Saint-Genest, le comédien qui recevait le baptême par dérision, un confesseur de la foi et un martyr.

Oui, M. Jules Ferry, vous dites bien, il s'agit « d'un droit mystique, d'un droit primordial qui appartiendrait à l'enseignement chrétien de ne relever que du Saint-Siége. « Et aux citations diverses que vous avez éditées, le Pape, s'il vous répondait, ce qui serait un grand honneur pour vous, n'aurait qu'à vous répéter la parole du Christ à celui qui lui demandait s'il était Fils de Dieu : *Tu dixisti.* Et Jésus se taisait ; la vérité était suffisamment proclamée.

Nous croyons que dans cette scène tumultueuse de la salle des voix perdues, où se dévorent nos députés, le droit de l'Église, le seul qui ait pu se faire entendre, est aujourd'hui assez proclamé.

Cette proclamation s'appelait sous l'ancien régime le *Placet,* le *Syllabus* a donc reçu le *Placet* de la Révolution.

La Révolution peut encore apporter son *couperet,* il fera bon office pour la cause.

Quant à l'Université, elle peut se faire un bûcher, tailler les bûchés, monter dessus et commander le feu, mais d'avance nous lui prédisons qu'elle ne renaîtra pas de ses cendres.

Épilogue.

Le vote des Députés a transporté le débat devant nos Sénateurs.

La loi sur l'Enseignement supérieur prend une place capitale dans la politique générale, non-seulement parce qu'elle pose une question de cabinet en des temps critiques, mais surtout parce qu'elle doit ouvrir le feu de la lutte imminente entre le Sénat et la Chambre basse.

Le monde indifférent se voit donc contraint à son étonnement de donner l'importance qu'elle comporte à cette question de premier ordre.

Que fera le Sénat?

On peut déjà recueillir quelques pronostics.

La commission de neuf membres nommée pour examiner le projet légicide de l'anglais Waddington est formée de six défenseurs de l'Enseignement supérieur de France contre trois universitaires.

La situation est donc déjà meilleure, puisqu'au lieu d'un rapporteur radical accentué et acharné contre la liberté catholique, la discussion rencontrera un rapporteur bienveillant et favorable à l'ancienne loi.

Le vote qui a élu la commission de neuf membres donne d'ailleurs, sinon des lumières, du moins quelques chiffres sur l'avenir.

134 Sénateurs ont manifesté leur hostilité ouverte aux projets légicides de l'anglais Waddington.

127 Sénateurs seulement se sont posés en Waddingtonistes.

———

261 au total.

Or, il y a 300 Sénateurs, dont trois décédés ne sont pas encore ressortis des urnes électorales. Reste donc un groupe de 36 Sénateurs suspendu au-dessus de la bataille.

Que valent ces 36 qui vont décider?

34 étaient absents lors du vote qui eût permis de les classer, un d'entre eux a voté blanc, et le dernier, M. Laboulaye, s'est abstenu.

Les Waddingtonistes estiment que sur les 34 absents ils peuvent s'adjuger 21 gauchers qui voteraient mal et qu'il ne nous resterait ainsi que le nombre fatal de 13, lequel ne sauverait pas l'Enseignement supérieur.

Voici en effet le calcul :

Ont bien voté.	134	
On nous assure à nouveau. .	13	
Total.	147	voix favorables.
Ont mal voté.	127	
Doivent mal voter, dit-on. . .	21	
Total. . .	148	voix défavorab.

Restent le bulletin blanc du dernier vote et M. Laboulaye ; or, on sait que ce dernier veut la liberté la plus large et qu'il a soutenu comme rapporteur la loi qu'on veut anéantir ; donc, cette voix unique, qui a suffi à faire la république, pourrait bien manquer aux projets légicides de l'anglais Waddington contre l'Enseignement supérieur de la France.

V.-DE-P. BAILLY,
Des Augustins de L'Assomption.

NOTA. — La discussion des *amendements* nous apporte aussi des enseignements précieux ; nous présenterons nos amendements dans la prochaine livraison et nous dirons notre pensée sur ceux de MM. les Députés.



VAINQUEURS ET VAINCUS.

L'événement capital du mois qui vient de s'écouler, a été la lutte ardente qui s'est engagée sur le projet de loi de M. Waddington relatif à la *collation* ou plutôt à la *décollation* des grades. La bataille a duré trois jours consécutifs. Pendant ce laps de temps, nous avons vu, d'un côté, les hommes-liges du radicalisme et du protestantisme, marchant côte à côte et la main dans la main comme des frères siamois, répandre à flots pressés la bile et le fiel dont ils sont pleins et étaler au grand jour la haine brutale ou savante dont ces fils de la Révolution sont animés contre le catholicisme; et de l'autre, les champions de l'Église et de la foi, porter haut et ferme l'étendard sacré du Christ, le planter fièrement en face des fils de Voltaire et de l'encyclopédie, et comme les Pontificaux à Loigny, engager courageusement le combat, sans s'enquérir du nombre et de la force de leurs adversaires, et sans s'inquiéter s'ils seraient vainqueurs ou vaincus.

Haletante et hurlante, la Révolution, harcelée et poursuivie jusque dans ses derniers retranchements, attaquée en face et prise corps à corps par les soldats du droit, n'a su trouver aucun de ces beaux désespoirs que font naître les situations extrêmes et qui rendaient si redoutables les hommes de 93 en leur donnant le droit de tout oser.

Dès le premier jour, MM. Paul de Cassagnac et de Castellane ont indiqué et flétri les sophismes auxquels avaient recours M. Waddington, au nom du Gouvernement, et M. Spuller au nom du radicalisme.

M. Paul de Cassagnac a ouvert le feu. Certes nous sommes

loin de partager toutes les opinions du jeune député bonapartiste; néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que lui aussi a brillé parmi les tenants de la noble cause. Son discours n'a rien qui sente l'huile ou le rhéteur; l'éloquence qui le caractérise est une éloquence de combat, qui sait se jouer de l'imprévu et que les interruptions et les apostrophes ne peuvent désarçonner. Ahuris par l'audace du jeune tribun, et étourdis par la vivacité et la *furia francese* de l'attaque, les aboyeurs de la gauche hachaient son discours d'interruptions et le criblaient d'invectives et de provocations. Mais l'orateur piquait droit au mécréant et d'un coup de cravache appliqué d'une main vigoureuse et ferme, il cinglait l'imprudent et le clouait sur son banc tout pantelant et tout meurtri; puis, parfaitement dispos d'esprit et de paroles, le mordant orateur reprenait le débat général au point précis, suivant en bon ordre son plan de bataille, massant et faisant avancer ses arguments avec un calme imperturbable, et avec une aisance digne d'un vieux parlementaire.

M. de Castellane n'en était plus à ses débuts, car il a fait ses preuves à la tribune de l'Assemblée nationale. Dans un discours ferme et vigoureux, il s'est attaché à établir que la loi du 12 juillet 1875, par le fait que les Universités libres participeront plus ou moins largement à la collation des grades, ne lèse en aucune façon les prétendus droits de l'État. La *Revue* a traité ce sujet dans son dernier numéro.

M. Keller, lui, a vieilli dans les parlements. Déjà, sous l'Empire, il s'était affirmé au Corps législatif. Son talent est incontestable et il en est resté en pleine possession. M. Keller n'est pas, si l'on veut, un orateur, mais il est plus qu'un orateur. Son élévation de pensée, sa conviction profonde lui tiennent lieu d'éloquence. Les mots qui brûlent, il les dit froidement. Son calme en impose et sa sincérité touche et pénètre les cœurs. La discussion se dérobait sous les subtilités hypocrites et les arguties sournoises du projet de loi; il l'a débusquée de ces retranchements et du premier coup, il a montré ce qui se cachait sous cette inoffensive suppression des jurys

mixtes. Il a dit tout haut ce que chacun pensait tout bas. Il a montré que le véritable caractère, la véritable portée de la loi, c'était une déclaration de guerre à l'Église. En un mot, M. Keller a déployé un talent de parole incontestable, et parfois il est arrivé jusqu'aux confins de la véritable éloquence.

M. de Mun en était pour ainsi dire à son début et ses amis eux-mêmes redoutaient un échec. L'éloquent orateur n'a pas tardé à les rassurer. En homme sûr de lui-même et que la conscience de servir une grande cause élève au-dessus de toutes les défaillances, il a relevé toutes les attaques dirigées contre les catholiques. En face de la libre-pensée hautaine et altière, il a fait voir qu'un catholique n'a jamais peur quand il parle au nom de la foi. Dans un beau et grand discours, il a comme rajeuni et rafraîchi tout ce qu'il a touché.

Avec une hauteur de vue et une fermeté de logique incomparables, il a fait justice des courants de M. Waddington, pulvérisé ses explications lamentables et cela sans ces grands éclats de voix si en vogue chez les radicaux, sans provocations vulgaires, sans témérités inutiles; mais avec une éloquence aisée, abondante et persuasive, jointe à un je ne sais quoi de fier et d'ironique dans l'action. Jamais peut-être on n'a dit la vérité à des ministres d'une manière aussi respectueuse; jamais des avertissements tout à la fois modestes et fermes ne leur ont été donnés avec plus d'autorité; jamais on ne leur a fait toucher du doigt, avec plus de discrétion, la faute commise; jamais enfin, la stabilité des lois n'a mieux été défendue contre les caprices de l'opinion.

Pendant tout ce magnifique discours, le radicalisme et la libre-pensée n'ont cessé de gronder sourdement; mais, ni leurs murmures, ni leurs ricanements, qu'on eût pris pour le rictus des démons, n'ont pu empêcher l'orateur catholique d'affirmer sa foi et de proclamer son *credo*. Un moment surtout, il fut émouvant, pathétique, ce fut lorsque ce soldat de la France, devenu le soldat de l'Église, au *droit de l'État,* invoqué par M. Waddington, opposa le *droit de Dieu*, créateur du monde et maître des humains. Il eut alors des accents dignes de Monta-

lembert. Ses adversaires eux-mêmes l'écoutaient silencieux et comme saisis d'admiration et de respect. Tout avait disparu devant la foi et l'invincible *credo*.

Passons dans le camp vainqueur, cherchons les champions intrépides, les héros brillants et qui se sont levés pour relever le gant si fièrement jeté par les défenseurs de l'Église. Parcourons ces rangs pressés, ces bataillons épais. Combien d'hommes aux sentiments nobles et élevés y trouvons-nous? — Et la grandeur d'âme et la franchise? — Hélas, il ne s'offre à nos regards que :

La médiocrité qui ne comprend rien qu'elle,
Qui, pour chauffer la cuve où son fer fume et bout,
Y jetterait le bronze où César est debout,
Instinct de la bassesse, odeur d'épicerie,
Qui fait lever le cœur à la mère-patrie,
Capable avec le temps de la déshonorer
Si sa fierté native en pouvait s'altérer (1).

Et ces foudres de guerre, ces grands réformateurs, ces rebouteurs brévetés de toutes les entorses sociales, ces hâbleurs stupides, ces chevaliers errants des immortels principes, ces Brutus, ces Marat, ces Danton en exspectative, où sont-ils? — Ils sont là. Leurs yeux lancent de sombres éclairs, leur bouche vocifère et leurs bras s'agitent en gestes menaçants. Ils sont atteints d'une maladie chronique,

.... Mal dangereux qui touche à tous les crimes,
La sourde ambition de ces tristes maximes
Qui ne sont même pas de vieilles vérités,
Et qu'on vient nous donner comme des nouveautés;
Vieux galons de Rousseau, défroque de Voltaire,
Carmagnole en haillons volée à Robespierre,
Charmante garde-robe où sont emmaillottés
Du peuple souverain les courtisans crottés (2).

De ce milieu se sont élancés Deschanel, Pascal Duprat, Spuller, Waddington, Jules Ferry.

(1) De Musset, *Sur la paresse*.
(2) De Musset, *Sur la paresse*.

L'ex-normalien Deschanel n'a su trouver pour tout argument que des injures et des brutalités. Il a grossièrement été grossier à la tribune, comme il l'est au *National*.

Son confrère Pascal Duprat s'est posé en croquemitaine révolutionnaire et n'a réussi qu'à être redondant et emphatique.

Le Spuller, cet avocat dont les bords de la Saône ont vu folâtrer l'enfance et rêver la jeunesse, n'a pu trouver dans l'arsenal génois de son patron, que de vulgaires habiletés et des finesses cousues de gros fil. Il a été cauteleux et sournoisement menaçant. Les catholiques ont retenu sa devise : *Aller lentement et sûrement*. Ils ne l'oublieront pas.

Un des fruits secs du 4 septembre, un Jules dont M. Thiers lui-même désespéra de faire quelque chose, Jules Ferry, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est venu distiller son venin éventé et n'a réussi qu'à confirmer l'adage : *In cauda venenum*. Il a recommencé son discours d'antan, son discours jacobin sur les droits de l'État, sur l'État laïque, sur l'ambition cléricale, sur l'*Encyclique* et le *Syllabus*. Avec une outrecuidance rare, il a jeté le masque et invité le gouvernement à faire jour et nuit la police de la religion et de l'Église ; à les surveiller de près, à les tenir en bride ; il les lui a dénoncées comme des ennemies en conspiration ouverte et permanente contre ses droits. Avec un cynisme effronté, il s'est présenté, lui qui par son mariage purement civil a renié publiquement toute religion, il s'est présenté comme le défenseur du catholicisme ancien contre le catholicisme nouveau, sorti, au dire de ce docte ignorant, de l'encyclique *Quanta cura* et du Concile du Vatican. Somme toute, Jules Ferry a prouvé jusqu'à l'évidence que le véritable auteur du projet ministériel, celui qui en attendait tout le profit, c'était le *radicalisme*.

Entre temps, le zélateur aux gages de la « jeune et chère république de 1875 » ne se sentant pas de force à répondre *ex abrupto* aux rigoureuses conclusions de M. Keller, avait demandé quelques heures de répit pour préparer sa réponse. A l'heure dite, cette réponse est venue ! Mais quelle réponse ! C'était de l'éloquence de mollusque, au dire de M. Joseph

Prudhomme lui-même, dont le témoignage ne peut être suspect. Était-ce pour ne point aigrir la querelle et pour ne blesser personne, que le Ministre de l'Instruction publique, car c'est lui dont il s'agit, a défendu son projet avec une mollesse voisine de l'indifférence? — Peut-être. — Il a eu, en effet, des promesses pour tous les partis, et des compliments pour toutes les opinions. Il a demandé pardon aux catholiques de supprimer les jurys mixtes, et aux radicaux de ne supprimer que cela; jurant, en outre, aux uns et aux autres, de maintenir les priviléges de l'Église, et de protéger la liberté de l'enseignement supérieur. La manœuvre n'était rien moins qu'habile, aussi n'a-t-elle pas eu le pouvoir de rassurer les catholiques, qui, derrière la figure de M. Waddington, apercevront toujours, bon gré malgré, la figure de M. Spuller lui soufflant à l'oreille son *lentement, mais sûrement.*

De raisons à l'appui de son projet, M. Waddington n'en a donné aucune, si ce n'est qu'il a affirmé qu'en décapitant l'enseignement libre, il ne faisait qu'obéir « aux grands courants de l'opinion publique ». Sortie de la bouche du Ministre, cette affirmation n'est pas autre chose qu'une énormité politique. En effet, si M. Waddington se pique un tant soit peu de logique, il ne doit pas s'arrêter seulement à frapper l'Église dans sa liberté et dans son enseignement, il doit, et dans un bref délai, la frapper dans son essence même, c'est-à-dire dans l'exercice de la charité. Le « grand courant » dont il s'est « inspiré » l'exige impérieusement. Nous savons que ce courant veut aller et nous mène à un nouveau 93 doublé de babouvisme. Est-ce là où M. Waddington désire se laisser entraîner, et nous avec lui? Nous ne le pensons pas. Mais dans la voie des concessions comme dans la voie du mal, c'est toujours le premier pas qui coûte, et le jour n'est pas loin, où les ennemis acharnés de l'Église, qui l'acclament aujourd'hui, parce qu'il sert leurs haines en les voilant sous les dehors de la légalité, lui mettront le marché à la main, afin de le pousser à de nouvelles faiblesses. En résumé et pour rendre justice au Ministre de l'In-

struction publique, disons : qu'on ne pouvait défendre plus pauvrement qu'il ne l'a fait, la loi dont il est l'auteur.

Dans ce combat de trois jours, tont l'éclat du talent, toute la gloire de l'éloquence, toute la noblesse des sentiments, toute l'énergie des convictions, toute la fermeté des principes, ont été du côté des vaincus. Les catholiques ont eu pour eux seuls, tout l'honneur de la discussion, non-seulement par l'esprit politique, la raison, la justice, mais surtout par des qualités oratoires vraiment réelles. Les républicains, au contraire, en dépit des applaudissements obligés de la claque, sont restés par la platitude de leur style, par la pauvreté de leurs idées et leur absence complète de logique, fort au-dessous de ce que leurs clients devaient attendre d'eux.

Quant au vote qui a terminé ces débats, vote qui nous est contraire, nous n'avons pas à nous en plaindre, parce que nos adversaires tout en restant les maîtres, sont pourtant ceux qui sortent meurtris. Ils ont remporté une victoire à la Pyrrhus. Cette lutte est pour nous un triomphe moral qui nous en fait augurer d'autres, car on ne peut douter qu'après la victoire de l'éloquence, celle de la justice n'ait aussi son tour.

Le nombre, ce rival du canon Krupp, a pu nous écraser, parce qu'aujourd'hui le nombre est tout, et que la force brutale prime le droit. Cependant, malgré sa puissance souveraine, le nombre, en réalité, ne peut rien ; il ne peut ni remplacer les hommes qui manquent, ni tenir lieu de principes, ni fonder quoi que ce soit de stable ou de solide. Or, les hommes et les principes font complétement défaut dans le camp républicain. Donc, les catholiques finiront par vaincre, car ils ont des hommes, ils représentent des principes que l'attaque fortifie loin de les affaiblir, et parce que rien de stable et de solide ne pourra se faire en dehors d'eux.

Le nombre, cet unique appui de la politique moderne, n'est pas une force réelle, c'est un assommoir propre à braver la matière inerte ou vivante, mais il n'est pas autre chose. Vouloir donc avec son aide, léser une vérité de conscience, est chose impossible. La vérité se moque et de la force numéri-

que et de la force musculaire, comme le droit chrétien se rit des rhéteurs sournois ou brutaux, tout aussi bien qu'il brave le glaive meurtrier des licteurs.

Un coup de massue de la majorité républicaine, a brisé la loi qui concédait à l'enseignement religieux et catholique un minimum de liberté et d'existence. La loi de garantie n'existe plus. Est-ce à dire pour cela que la cause, soit mortellement atteinte? — Non. Il est manifeste, au contraire, que cette cause a grandi; qu'elle s'est affirmée avec une force plus grande et un plus vif éclat. Il est évident pour tout le monde, que la dernière bataille perdue, a eu de ces resplendissements qui sont autant de présages heureux de prochains triomphes.

Toutes les haines combinées de la révolution radicale et athée, et du protestantisme expirant, se sont donné rendez-vous au pied du roc inébranlable sur lequel est bâtie l'Église; les unes et les autres se sont embrassées à la tribune parlementaire, comme elles s'embrassent sur le bord des fosses dans les enterrements civils. Cette association fraternelle du protestantisme et du radicalisme essaie en vain de se cacher sous le voile de la liberté. C'est la guerre qu'elle déclare, guerre inique qui s'attaque non-seulement à l'Église, mais encore à Dieu lui-même. En d'autres termes, la loi Waddington n'est rien autre chose que le prélude d'une persécution sourde d'abord, mais qui bientôt prendra des développements d'autant plus vastes, que le Gouvernement lui-même s'est mis à la tête du courant.

Nos modernes Juliens devraient cependant bien tenir compte de l'histoire de leurs prédécesseurs dans les voies de la persécution. Ils devraient se rappeler que les persécutions n'avancent à rien. Ils devraient savoir que les baillons, les verroux, le nombre, les formes et les engins quelconques de la force, n'ont pas de prise sur l'éternelle vérité et sur l'éternelle justice. Persécuter l'Église, attaquer sa foi, restreindre ou supprimer sa liberté, ce n'est plus, après dix-huit siècles de durée, qu'une éternelle démence, un signe indubitable d'aliénation mentale. Qu'on interroge le premier médecin venu, il ré-

pondra qu'un signe évident, manifeste de folie, c'est de répéter indéfiniment un mouvement qui n'aboutit pas, de faire une dépense de force qui ne sert à rien. Eh bien! nos adversaires actuels ne font que répéter un mouvement qui a pris naissance avec l'Église, ils dépensent des forces immenses qui, comme celles de leurs devanciers, aboutiront à un résultat négatif.

Jusqu'à présent nos républicains ont ressemblé à ce roi de Perse qui pour châtier la mer, la faisait fouetter; et ils lui ressembleront toujours. — Que sont, en effet, ces hommes qui s'acharnent, avec une rage qu'ils croient nouvelle, contre l'Église? — Ce sont des hommes qui après avoir vanté la liberté, ont toujours été les plus ardents soutiens de l'arbitraire Le despotisme législatif, voilà leur force. L'argent de la nation dont ils peuvent disposer à leur gré, voilà les largesses qu'ils distribuent à qui leur convient. Tout ce qu'il y a d'arbitraire dans nos quatre-vingts ans de révolutions, voilà leur moyen de régner sur la pensée.

Toutes ces choquantes anomalies, toutes ces contradictions entre la constitution et la législation, entre les idées et les faits entre la raison et les prétentions, menacent de plonger la société dans un désordre inextricable. — Et comment s'étonner qu'au milieu de ce chaos, des dangers de perturbation imminente apparaissent; que les partis se jettent des défis et des menaces et semblent se classer pour de nouveaux combats? — Comment s'étonner, après les torrents d'injures que la presse radicale vomit journellement contre le catholicisme, après les insultes grossières qu'on jette à cette opinion du haut de la tribune, comment s'étonner, dis-je, que les hommes froissés dans la liberté de leur conscience, calomniés, désignés aux passions aveugles des masses, se réfugient dans leur droit absolu, dans la dignité de leur caractère méconnu, et semblent disposés à une lutte dont la défaite s'appellerait le martyre?

Mais la cause que défendent les catholiques ne saurait être vaincue, et si vainqueur que soit le parti radical et protestant,

il n'a pas ce qui convient pour manier la politique de terreur. Il lui manque le fanatisme. De plus, il est trop préoccupé aujourd'hui, de ne pas effrayer les timides ; il est trop appliqué à se maintenir au pouvoir, pour essayer de frapper de ces coups qui surprennent et déconcertent. Il en est réduit aux tracasseries mesquines, aux habiletés vulgaires. En dépit de son assurance de commande, et des grands effets de théâtre qu'il cherche à produire, l'inquiétude règne dans son camp. Chefs et soldats sentent que, aussi longtemps qu'il y aura en France des hommes de foi, ces hommes ne cesseront de revendiquer contre l'État décoré de l'épithète de libéral, une liberté plus précieuse encore que l'*habeas corpus*, nous voulons dire l'*habeas animam*. Ils sentent que placés sur ce terrain, ces hommes seront irrésistibles ; que s'ils sont écrasés, ce ne sera jamais que momentanément et par la force, et que le droit finira tôt ou tard par se redresser sous cette contrainte, et par conquérir sa place au soleil.

Déjà même, ils ont beaucoup rabattu de leur jactance, et leurs chants de triomphe vont s'affaiblissant de jour en jour. Que s'est-il donc passé? — Le Sénat a nommé ses commissaires pour procéder à l'examen de la loi Waddington. Or *six* de ces commissaires, sur *neuf*, sont contraires au projet, ce qui revient à dire que le rapport conclura purement et simplement au rejet de la loi. Le Sénat va-t-il presser les commissaires et se hâter de vider ce grave débat ; ou bien, la majorité de la commission attendra-t-elle le mois prochain pour déposer son rapport? — C'est ce que nous ignorons à l'heure actuelle. Dans tous les cas, la solution ne pourra intervenir avant le 1er juillet.

Or à cette date, l'Université catholique de Paris, peut se prévaloir de la loi du 12 juillet 1875 *non abrogée*, et forcer M. Waddington à désigner les professeurs de l'enseignement officiel et ceux de l'Université catholique, qui devront composer le *jury mixte*. Le Ministre sera forcé de s'exécuter, car la loi existe, et tant que le Sénat ne s'est pas prononcé, elle doit être appliquée. La précipitation calculée et les efforts désespérés de M. Waddington vont aboutir à un résultat bien inattendu ;

car, quand la loi sera discutée au Sénat, et pendant la discussion, le *jury mixte* aura fonctionné et continuera les examens de l'Université catholique de Paris, il aura fait ses preuves, et l'ennemi des jurys mixtes ne pourra plus se prévaloir du non-fonctionnement de ces jurys, pour en réclamer la suppression.

Courage donc, dirons-nous aux maîtres de l'Université de Paris ; courage ! Vous avez le droit d'exiger l'exécution de la loi du 12 juillet 1875, et de réclamer la formation du jury spécial conformément au décret du 26 décembre 1875 ! — Courage, dirons-nous aux Sénateurs catholiques ; courage ! Comme vos collégues de la Chambre des députés, vous avez pour vous le droit et l'éloquence, espérons que, plus heureux qu'eux, la victoire vous restera ; que vous ferez respecter la loi, et que nous verrons le droit primer la force et non la force primer le droit !

A. LAILLIER.



REVUE DU MOIS.

Paris, 29 juin.

SOMMAIRE. — I. Suppression du jury mixte. — II. Les pétitions. — III. Deux jeunesses. Les étudiants de l'État. — IV. La jeunesse catholique d'Italie au septième centenaire de Legnano. — V. Le trentième anniversaire de l'élection de Pie IX. — VI. Les instituteurs et l'exposition de Philadelphie.

I.—Nous devrions commencer par un récit des débats qui ont amené à la Chambre des Députés le vote pour la suppression du jury mixte. mais cette question étant traitée dans ce numéro même, nous n'avons plus qu'à la mentionner ici. L'acte arbitraire de la première Chambre, les passions qui se sont fait jour dans la discussion, feront sans doute réfléchir le Sénat. Du reste la discussion a eu ce bon résultat qu'elle a tranché nettement les situations. M. Spuller, dans son rapport, et M. J. Ferry, dans sa réplique à M. de Mun, ont affirmé carrément les droits que la Révolution veut conférer à l'État; M. Keller et M. de Mun ont posé tout aussi nettement les droits de Dieu et de l'Église. Désormais donc il n'y a plus à chercher de tempéraments ni à user d'habiletés : « La nuit est la nuit, et le jour est le jour, » comme le disait tout récemment Pie IX.

II — Les catholiques l'ont compris, et dès la première menace ils se sont hâtés de manifester leur pensée par de nombreuses pétitions. Le mouvement avait commencé avant la discussion à la Chambre des Députés. Quarante mille pétitions recueillies en quelques jours, sans celles adressées au Sénat, devraient bien compter pour quelque chose. M. Spuller les signale dans son rapport avec un dédain très-significatif : vous chantez à des sourds, messieurs les catholiques.

Il y a cependant telle parole qui méritait au moins quelque considération. Les Cardinaux, Archevêques et Évêques fondateurs de l'Université catholique de Paris envoyaient dès le 30 mars, au président du conseil des ministres de graves observations sur le projet Waddington, projet injuste et funeste, attentatoire à la liberté, à l'honneur de l'enseignement, à la conscience des pères de famille, et *qui ne laisse subsister, sous le nom de liberté, que le monopole, plus un mensonge*. Cette formule, burinée au front du projet Waddington, ne sera pas effacée et sera tôt ou tard sa sentence de mort. Les Prélats concluent :

« Les articles que ce projet menace constituent le *minimum* de ce qui est nécessaire pour que la liberté de l'enseignement supérieur soit une réalité. Au nom de la justice qui protége les intérêts engagés et les droits des tiers, au nom de la dignité des maîtres, au nom de la conscience des pères de famille, il faut que des garanties à peine suffisantes et sous la protection desquelles on se croyait pour longtemps, soient maintenues et sauvegardées.

« Le respect des lois, la dignité du gouvernement et l'intérêt même du régime politique actuel sont engagés dans cette question, et commandent de ne point soulever par une si amère déception les plaintes des familles lésées et les réclamations de l'épiscopat tout entier. »

D'autre part leurs Éminences les Cardinaux, Archevêques de Paris et de Rouen adressaient aux Députés et aux Sénateurs la protestation suivante, communiquée aux journaux en même temps que les observations :

« Monsieur le Sénateur,
« Monsieur le Député,

« Les Evèques fondateurs d'une Université libre à Paris, s'étant réunis à la fin du mois de mars dernier pour traiter des affaires qui intéressent leur fondation, ont dû nécessairement s'occuper des conséquences qu'entraînerait pour cette œuvre le vote du projet ministériel tendant à abroger les articles 13 et 15 de la loi du 12 juillet 1875.

« Ce projet leur avait tout d'abord paru plein de périls; plus ils l'ont approfondi, plus ils ont été confirmés dans leur premier sentiment. Les évêques restent convaincus qu'une telle disposition, excluant les facultés libres de toute participation aux examens qui conduisent aux grades, porterait une atteinte grave aux intérêts que la loi a voulu servir et aux droits qu'elle a consacrés en proclamant la liberté de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi ils ont chargé deux d'entre eux, ceux qui vous écrivent en ce moment, de porter au gouvernement, en la personne de M. le Président du Conseil, ministre de la justice et des cultes, l'expression de leurs légitimes inquiétudes, et de lui faire connaître les raisons qui s'opposent à une si profonde modification de la loi.

« Les Chambres devant être saisies prochainement de l'examen de cette question, nous croyons remplir un devoir de conscience en mettant sous vos yeux, Monsieur le Député, les observations que nous avons présentées à M. le Président du Conseil; nous vous prions d'en prendre attentivement connaissance. Le sort d'une loi de liberté et de justice est entre vos mains. Nous sommes persuadés que vous ne voudriez pas favoriser une mesure qui, en paraissant amender cette loi, tendrait à l'abolir. Défendre la liberté de l'enseignement supérieur sera, de

votre part, un acte non-seulement d'équité mais de haute et saine politique.

« Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération très-distinguée.

† J. HIPP. CARDINAL GUIBERT, *Archevêque de Paris.*
† H. CARDINAL DE BONNECHOSE, *Archevêque de Rouen.*

S. Ém. le Cardinal-Archevêque de Cambrai et Mgr l'Évêque d'Arras adressent aussi au Sénat une énergique réclamation, au nom de l'Université catholique de Lille fondée par eux et si ardemment soutenue par les populations du Nord qui savent comprendre l'importance de l'œuvre. Les Prélats allèguent « qu'à l'aide d'une souscription dont le chiffre s'élève déjà à plusieurs millions, et sur la foi d'une législation que nous étions tous en droit de regarder comme sérieuse et durable, cette grande institution a été fondée avec une sécurité que tout semblait justifier. » Ils réclament au nom de la religion « qui se trouve ici en cause, d'une manière indirecte sans doute, mais très-réelle et très-grave. » — Enfin ils souscrivent aux observations adressées aux Députés et aux Sénateurs par les Évêques fondateurs de l'Université de Paris.

Mgr l'Archevêque de Rennes et les sept autres prélats fondateurs de l'Université catholique d'Angers ont uni leurs réclamations à celles de leurs vénérables collègues. Au moment où nous écrivons ceci, nous avons les lettres de plusieurs autres prélats qui se joignent à eux. Ce sont NN. SS. les Évêques de Montpellier et de Belley, et Mgr l'Archevêque de Chambéry. En un mot, c'est l'épiscopat tout entier qui fait entendre aux législateurs, avec toute l'autorité des maîtres légitimes de la doctrine, nous ne dirons pas une demande, mais un très-grave et très-solennel avertissement. Or, cette parole porte toujours ses fruits ; si on la méprise aujourd'hui, Dieu la tiendra en réserve pour lui en faire produire un jour un bien meilleur que celui que les hommes attendent.

Les catholiques de France ont suivi la voie si nettement tracée par les Évêques leurs guides. Aussi depuis le vote de la Chambre des Députés les pétitions arrivent plus nombreuses et plus pressantes au Sénat. Voici les considérants allégués dans une pétition de Marseille; ils résument énergiquement la pensée de tous. Les signataires protestent,

« Au nom des droits de l'Église qui a reçu de Dieu le pouvoir d'enseigner, au nom des droits imprescriptibles de la vérité à être enseignée

librement pleine et entière, au nom du droit strict qui s'impose à tout père de famille de faire élever ses fils selon les prescriptions de sa conscience, au nom de la loyauté qui ne veut pas qu'une liberté à peine reconnue soit retirée avant qu'on ait pu en faire usage; au nom de la justice et du respect dû à la propriété, qui ne sauraient souffrir que les intérêts engagés sur la foi de la loi nouvelle soient compromis par une restriction qui porte à la liberté et à l'égalité la plus grave atteinte; au nom de la dignité du Parlement qui ne peut mutiler, à moins d'un an d'intervalle, une loi dont l'application ne soulève et ne peut soulever aucune difficulté. »

Ce mouvement catholique inquiète visiblement les révolutionnaires. Plusieurs maires ont refusé contre tout droit de légaliser les signatures des pétitionnaires et leur ont fait toutes les chicanes. Néanmoins les pétitions s'accumulent au Sénat, et il faudra ou en tenir grand compte ou dénier aux catholiques leurs droits de citoyens. C'est en effet la pensée de M. Spuller de faire purement et simplement abstraction de l'Église. Il ne reconnaît qu'à l'État le pouvoir de donner des garanties à l'Enseignement, et n'admet de charge publique que relevant de l'État. Ces doctrines passent pour dogme dans le camp républicain; elles nous ramènent à Sparte, sauf le courage, ou à Athènes, sauf l'esprit. Avouons aussi que de telles opinions ne se seraient jamais affirmées avec tant de morgue dans le pays tres-chrétien si tous les hommes qui se portent les défenseurs de la foi avaient affirmé sans hésiter les conséquences nécessaires et logiques de cette foi. L'affirmation s'impose à l'esprit, et elle est la force de la vérité.

Au fond, l'État ne serait pas peu déconcerté si l'Église venait à lui ôter son appui; l'Université même a besoin de l'Église plus qu'elle ne le croit, et lui doit le respect. C'est ce que Mgr l'Archevêque d'Aix a fait sentir avec beaucoup d'à-propos et d'énergie par la lettre suivante adressée au recteur de la faculté d'Aix :

« Aix, le 7 juin.

« Monsieur le Recteur,

« Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre, datée de ce jour, par laquelle vous me faites l'honneur de me convoquer pour la prochaine session du Conseil académique; mais j'ai le regret de ne pouvoir y répondre autrement que par ma démission de membre de ce Conseil.

« En présence des faits qui s'accomplissent à cette heure, et dont l'initiative appartient à M. le Ministre de l'Instruction publique, il répu-

gne à ma conscience, il répugnerait au simple sentiment de ma dignité personnelle de prêter plus longtemps à l'Université de l'État l'ombre même du moindre concours.

« Veuillez néanmoins, M. le Recteur, agréer l'assurance de ma considération très-distinguée et, comme homme privé, l'expression de mes bien dévoués sentiments.

« † AUGUSTIN, *Archev. d'Aix.* »

Les journaux radicaux ont essayé de paraître satisfaits de ce document caractéristique. Les journaux officieux n'en parlent pas, et expriment par leur silence les sentiments de M. Waddington.

M. Waddington a porté au Sénat son projet de loi adopté par la Chambre des Députés. Il n'a point osé toutefois demander l'urgence; il avait lieu en effet de douter des dispositions du Sénat; car dans cette même séance (16 juin), il venait d'élire Sénateur à une majorité de trois voix M. Buffet, partisan de la loi du 12 juillet, auquel les catholiques s'étaient ralliés pour cette raison, bien que d'ailleurs il leur fut très-peu sympathique. Cet acte est de bon augure, aussi a-t-il irrité les députés radicaux. Et pourtant la majorité de M. Buffet n'est que de trois voix.

Le 21 juin, le Sénat nous a donné un autre motif d'espoir; des neuf Sénateurs choisis pour composer la commission de l'Enseignement, six sont opposés au projet Waddington. On peut donc être assuré que le rapport de la commission sera favorable aux catholiques.

M. Kolb-Bernard a été nommé président de la commission. Au dernier moment, nous apprenons que M. Waddington, invité à venir donner à la commission des renseignements sur l'exécution qu'a reçue la loi du 12 juillet, sur la composition des Universités libres, leur fonctionnement, etc., a déclaré qu'aucune réclamation contre elles ne s'était élevée jusqu'à présent : *Oderunt gratis*. Il s'est affirmé hautement partisan de la liberté d'enseignement, et a fait entendre que si le Sénat rejetait sa loi, il ne promettait pas de garder la modération dont il croit avoir fait preuve. — Attendons.

III. — Les étudiants de l'Université de l'État nous ont donné pendant les débats de la Chambre des Députés un spectacle qui devrait parler plus haut à nos législateurs que les nombreuses pétitions qui leur parviennent. Les députés n'ont point paru s'en inquiéter, espérons que le Sénat sera plus avisé.

On se rappelle le concours d'étudiants de tous pays qui a suivi les

restes de Michelet le 18 mai. Là les fils de la jeune république se sont comptés et on a mis en avant l'idée d'un *Congrès international des étudiants* sur le modèle du congrès de Liége en 1865.

Des lettres particulières de convocation furent adressées aux étudiants, et le lendemain huit cents environ se trouvaient réunis dans un banquet offert aux étudiants étrangers. Les frères se formèrent bientôt en deux camps ennemis. Au dessert, plusieurs toasts furent portés, et M. Émile Gautier, rédacteur du journal ultra-radical *Les Droits de l'Homme*, rédigé par les étudiants, prononça cette phrase : « Tendons une main bienveillante, par-dessus les ruines de Stras-« bourg, à nos frères de Berlin. »

Un grand nombre de membres trouvèrent l'invitation antipatriotique et se retirèrent. De là, grande querelle dans les journaux, protestation dans le *XIXe Siècle* de neuf étudiants qui n'ont pas de *frères à Berlin*, réplique de M. Émile Gautier qui maintient sa phrase et préfère « avoir des frères à Berlin que d'en avoir sur un trône quelconque. » Bref, il résulte que le congrès est résolu, à une majorité que les uns appellent douteuse, les autres considérable. Les Allemands y sont convoqués, attendu qu'on ne peut faire un congrès international et en exclure une nation.

L'idée une fois adoptée, il reste à la mettre à exécution. A cet effet, le 29 mai une nouvelle réunion est convoquée dans la salle de la rue d'Arras. Il s'y trouvait environ trois cents personnes, dont une centaine de curieux, une centaine de partisans des *Droits de l'homm* et autant d'autres étudiants qui paraissaient fort hostiles à ce journal. Il s'agissait de nommer une commission de quinze membres pour organiser le congrès. M. Massart, l'un des initiateurs du projet, a lu avant le scrutin une déclaration révolutionnaire dans le grand style de la secte : « Opposons, ô citoyens, dit-il, opposons au concile, au conclave de la ville des Papes, opposons-leur le congrès des étudiants dans Paris, la ville de la Révolution! »

Les partisans des *Droits de l'homme* ont conquis la majorité, malgré les cris et les trépignements de la minorité. Nous sommes, on le voit, à la veille de voir de beaux spectacles.

Un journal grave, le *Journal des Débats*. traite ces manifestations d'enfantillage. Mais nous ne devons pas oublier que du Congrès de Liége sont sortis plusieurs des membres influents de la Commune, et il est hors de doute que les jeunes citoyens qui s'exercent dans ces réunions ont en vue de monter sur un autre théâtre, et ils ne sont

que trop encouragés dans leurs espérances par la réussite de tant d'autres. Ils ne s'entendent pas entre eux; mais remarquons avec l'*Univers*, que les protestations ne portent que sur la question du patriotisme, et que les dissidents acceptent le reste, c'est à-dire les professions de foi athées, matérialistes et socialistes émises dans ces réunions.

Les patriotes qui repoussent l'alliance avec Berlin et se sont pour cette raison séparés de leurs frères, ont cru cependant qu'il y avait quelque chose à faire. Une lettre de trois étudiants, publiée dans le *Rappel*, propose de substituer, pour le moment, au congrès international une *fédération des étudiants de France.*

« Cette association, cette fédération des écoliers une fois formée, nous jugerons ensemble de l'opportunité d'un congrès international et des conditions dans lesquels il devra être réglé. Peut-être la date de l'exposition prochaine, coïncidant avec le centenaire de Voltaire et de Rousseau, nous offrira-t-elle naturellement l'occasion de convier à cette manifestation générale de la *libre-pensée* la jeunesse des Universités de France et de l'étranger. »

Pour discuter ce nouveau projet, une autre réunion d'étudiants a eu lieu dans la salle de la rue d'Arras, le 10 juin. La rédaction des *Droits de l'homme* était là à son poste d'avant-garde. Deux mille invitations avaient été lancées. Six cents étudiants environ étaient présents. Un rapport lu par M. Godlewski, indique le but qu'on veut poursuivre, « développer le cercle de nos relations, créer une société qui apprécie ses besoins, qui sache revendiquer ses droits et soit susceptible, le cas échéant, de les faire prévaloir. » A cet effet, le rapport présente trois propositions, la fondation d'une association des étudiants de l'Université de France, celle d'une société de secours mutuels, et enfin celle d'un journal. La nécessité d'une société de secours mutuels s'appuie sur un considérant particulièrement remarquable : « En province, dit le rapporteur, là surtout où le parti clérical a encore des racines aussi nombreuses que profondes, il arrive que nos ennemis usent de l'argent que nous leur donnons pour accaparer nos camarades. » Nous croyons que c'est une très-maigre ressource pour les *ennemis.*

Le rapport fut entendu avec un silence relatif. Le vacarme qui suivit ne saurait plus être comparé qu'à la confusion de l'enfer. On commence par nommer un président, puis les orateurs assiégent la tribune, et s'y succèdent au milieu du bruit. Le principe de la fédé-

ration est admis à cette condition qu'il faudra pour en faire partie être républicain et libre-penseur. Au milieu des interpellations, des rires, des applaudissements, des sifflets, on fait circuler, on discute deux listes de candidats pour la formation d'un comité de vingt membres. — Sur les réclamations des étudiants, les listes sont réduites à dix membres. On vote et à onze heures du soir la séance est levée.

Un numéro du *Progrès médical* qui nous tombe sous la main, raconte les faits en ayant soin de retrancher les détails peu édifiants, et donne aux étudiants des conseils tout paternels pour la formation d'un cercle des étudiants. « Commencé lentement, avec sagesse, très-restreint au début, un tel cercle ne saurait manquer de réussir avec le temps.... Peut-être aussi, certains pères de famille n'enverraient-ils plus leurs enfants aux cercles catholiques, alors qu'ils verraient qu'on peut se *conduire honorablement en dehors de leur assistance.* » Tenons compte au journal de sa bonne intention et de son bon aveu; mais, suivant un vieux proverbe, c'est demander de l'eau à Bacchus.

Les avancés du parti, promoteurs de l'idée d'un congrès international, n'ont pas renoncé à leur projet. Ils viennent d'adresser à cet effet un manifeste *aux étudiants des deux mondes*. Voici leur début : « Brisant avec tous les préjugés mesquins que répudie une logique saine et froide; affrontant avec une foi robuste toutes les injures et toutes les calomnies, nous avons pris l'initiative d'un congrès international, *sans exclusion ni privilége*, où toute la jeunesse libre-penseuse et républicaine viendra rafraîchir ses convictions, retremper son énergie, et étudier avec calme les réformes nécessaires que comporte l'avenir. »

Sans nous arrêter aux prétentions exorbitantes de ces tribuns morveux, contentons-nous de noter la déclaration qu'ils écrivent en grosses lettres comme une affiche : « *Nous sommes athées, révolutionnaires, socialistes.* Ce ne sont pas leurs mères qui leur ont appris cela, et ils n'en sauraient pas si long en fait de blasphèmes s'ils n'avaient des professeurs tels que MM. Vulpian, Robin, Sée, Bersot, Havet, Accarias, Taine, et si enfin l'esprit de l'Université n'était pas l'esprit du diable.

De telles préoccupations doivent singulièrement favoriser le calme d'esprit nécessaire à l'étude. Nous nous demandons comment l'Université gouvernerait des élèves si décidés à *faire prévaloir leurs droits*, *le cas échéant*, si elle perdait l'appoint d'élèves studieux que lui four-

nissent les maisons chrétiennes. — Cette perspective n'est-elle pas pour quelque chose dans les projets de M. Waddington? Peut-être les républicains ont-ils plus peur d'eux-mêmes que de nous.

On dit que M. Waddington a conféré avec le recteur de la Faculté de Paris au sujet des réunions tumultueuses des 19 et 29 mai, que plusieurs étudiants étrangers ont même été priés de s'éloigner; mais le mal est plus profond. L'Université a la mort dans son sein. Les maîtres chrétiens en sont justement épouvantés pour l'âme de leurs élèves, et cette considération donne un grand poids aux signatures des mères de famille sur les pétitions pour le maintien des Universités catholiques.

IV. — Reposons-nous de ces tristes spectacles en leur opposant les nobles manifestations d'une autre jeunesse. Il est bon que les étudiants chrétiens, surtout ceux de nos jeunes Universités catholiques, puissent comparer, afin de savoir ce qu'ils valent et ce qu'ils peuvent.

L'an 1176, vingt-quatre villes de la Lombardie formaient au monastère de Pontida, sous le patronage du grand pape Alexandre III, une ligue dont le but était de renverser la tyrannique oppression que Frédéric Barberousse faisait peser sur l'Italie et sur l'Église romaine. Le 29 mai 1176, les armées de la Ligue lombarde remportaient sur l'allemand la victoire de Legnano, et la paix de Venise confirmait le succès de cette entreprise aussi patriotique que catholique.

Quand, en 1875, l'empereur actuel d'Allemagne fit son voyage en Italie, les catholiques de ce pays se ressouvinrent tristement de leurs ancêtres de Legnano. La Société de la jeunesse catholique résolut alors de célébrer au moins la mémoire du grand événement. Sous l'inspiration de cette ardente et noble jeunesse, des comités se formèrent dans les vingt-quatre villes de la Ligue, et dès les premiers jours de 1876 un appel fut adressé aux catholiques italiens, pour solenniser le grand centenaire, et rendre hommage au Siége apostolique, le fauteur des gloires de la patrie, le bienfaiteur moral et matériel des peuples. — Les journaux catholiques, dont plusieurs sont dirigés par la Société, donnèrent une grande publicité à cet appel. — L'*Unità cattolica* ouvrit une souscription. Les comités des vingt-quatre villes recueillirent des offrandes destinées à orner l'intérieur de la coupole récemment restaurée du dôme d'Alexandrie, de vingt-quatre statues représentant les patrons des vingt-quatre villes.

Il fut aussi résolu que, le 29 mai, les comités, unis aux députa-

tions de la Société de la jeunesse catholique, iraient à Rome présenter au successeur d'Alexandre III, comme une résurrection de la Ligue lombarde, décidée non plus à combattre avec le glaive matériel les ennemis de l'Église et de la patrie, mais à défendre les droits de Dieu par la prière, par l'exemple, par le zèle et par la parole.

Donc, le 29 mai 1876, tandis que des fêtes brillantes, organisées dans les villes d'Italie, rappelaient vivement aux catholiques des jours meilleurs, Pie IX recevait dans la salle consistoriale les représentants de la vraie patrie catholique italienne.

Le Conseil supérieur de la jeunesse catholiqne avait décerné l'honneur de lire l'adresse à M. Félix Pozzi, président du cercle catholique de Saint-Ambroise de Milan, cette ville ayant eu la part principale dans la gloire de la journée de Legnano. — Nous extrayons de cette adresse les nobles paroles suivantes qui contrastent si bien avec les folles déclarations des étudiants de Paris :

« Très-Saint Père, la Ligue lombarde nous est apparue telle que la voyait votre auguste prédécesseur : inspiration de Dieu pour sauvegarder la liberté des peuples par l'autorité des Papes et pour faire respecter l'autorité du Pape par la liberté des peuples.

« Aujourd'hui encore, la société demande un prodige pareil, parce qu'un désordre mortel et pareil persiste dans les rapports entre l'autorité et la liberté, rapports sur lesquels le christianisme fonda le repos de la famille humaine, et qui furent méconnus par un empereur dans le douzième siècle et dans le nôtre par un pervertissement de la multitude.

« Nous sommes venus nous prosterner à vos pieds, très-Saint Père, pour demander avec vous à Dieu très-bon et très-grand que le jour où la présente génération des peuples égarés, inconsciente des vastes desseins providentiels, voudra imposer à l'humanité, au nom du socialisme, les séduisantes théories d'une famille unique composée de toutes nations, d'une autorité unique, de la fédération des libertés citoyennes indépendantes du suprême arbitrage international; ce jour-là, grâce à la vigueur de la foi chez les peuples catholiques, l'idée de l'organistion chrétienne politique des nations soit un jour heureux de miséricorde et non de justice; de telle sorte que le dernier péril de la société qui abandonne Dieu et son Église devienne le premier triomphe de la société qui retourne à Dieu et à son Église, et qu'après des siècles de ténèbres on voie l'aurore de cette sublime conception politico-chrétienne pour laquelle combattirent et vainquirent à Legnano les Lombards en 1176. »

M. Philippe Tolli, président du Cercle de Saint-Pierre de Rome, a ensuite présenté au Saint-Père une offrande de soixante mille francs,

fruit de la souscription ouverte par la jeunesse catholique. Puis M. Malvezzi Campeggi a présenté un album contenant les adresses des vingt-quatre villes.

Le Saint-Père a répondu à ces témoignages de tendresse par un discours qui restera comme une grande page d'histoire. On lui avait rappelé des dangers et des luttes d'un autre temps. Pie IX traça en quelques mots un tableau énergique des attaques que l'Église eut à soutenir dans le XIX[e] siècle, et du triomphe dont la Révolution se glorifie. Mais le passé nous répond de l'avenir; la Révolution dévorera encore ses fils et l'Église survivra. La voix du Pape prit ici un accent d'affirmation et d'assurance prophétiques. Quoique tous nos lecteurs connaissent ce beau discours, nous remettons sous leurs yeux ces paroles pleines d'encouragement et de lumière.

« *Nous n'irons pas à Canossa* (1) » crie avec un impudent sarcasme le Porte-Étendard de la révolution actuelle, et tous ses satellites aveugles d'applaudir.

« Nous répondons : aller ou n'aller pas à Canossa, est une chose incertaine. Ce qui est certain pourtant, c'est qu'ils seront tous traînés devant la Croix, qu'ils comparaîtront tous bon gré malgré, pleins de terreur et d'épouvante, devant ce glorieux Signe. La Croix sera leur condamnation, et la Croix sera notre confort et notre joie.

« Il est également certain que Dieu a résolu de sauver son Église et de lui redonner la paix, même sur cette terre, par la vertu de la Croix. Sous ce signe, continuez donc de combattre, de guerroyer pour la justice, très-chers fils : si c'est pour nous le drapeau du combat, ce sera aussi le drapeau de la victoire. Et quand je dis de continuer le combat sous cette noble bannière, j'entends faire clairement connaître qu'il ne peut y avoir de combat sans lutte, sans travail, sans opposition. Mais avec la Croix devant les yeux nous pourrons opposer à la lutte, la fermeté; au travail, la constance; à l'opposition, la vigueur; et, dans toutes les circonstances dures la patience. En un mot, il arrivera qu'avec la Croix l'Église remportera la victoire. *In hoc signo vinces.* Cet ordre de la Providence, si clair pour nous, est pour nos ennemis une obscurité et souvent un sujet de dérision, de moquerie; mais sachons nous prévaloir de cette illusion pour nous fortifier dans la foi et opérer le bien.

« Que les ennemis de l'Église soient, en attendant, l'objet de notre charité et de nos prières, mais tout en priant pour eux, maudissons toujours leurs erreurs et leurs faux principes. Leurs associations sectaires, re-

(1) Canossa est un bourg de l'ancien duché de Modène, où l'empereur allemand Henri IV vint s'humilier devant le pape saint Grégoire VII (1077)

gardons-les, plus qu'avec mépris, avec horreur, et insinuons aux jeunes gens de les fuir comme l'aspic venimeux. A leurs efforts pour le mal, sachons opposer nos efforts pour le bien. Ils veulent une science créée par l'instruction anticatholique, faisons tout ce qui nous est possible pour multiplier les maîtres des saines doctrines. Ces hommes veulent la licence, et nous, nous combattons (disons-le à haute voix), nous combattons pour la liberté ; mais la liberté qui marche de pair avec la justice. Ils veulent corrompre et nous voulons guérir. En substance, la mission que doivent remplir les bons catholiques comme vous, consiste à élever une digue devant le torrent de l'iniquité qui étend et dilate tous les jours davantage ses eaux. »

V. — Le 16 juin, Pie IX célébrait le trentième anniversaire de son élection. De tous les souverains assis sur les trônes de l'Europe le 16 juin 1846, il n'en reste que deux en possession de leur couronne, Pie IX et la reine d'Angleterre. Les autres sont détrônés ou morts. Ainsi le successeur de saint Pierre reste au milieu des vicissitudes de la vie humaine et des bouleversements des révolutions, comme l'image de la stabilité de l'Église seule impérissable : *Petrus, petra.* C'est le rocher que les flots de la violence n'ébranlent pas, et sur lequel le serpent hypocrite de l'erreur déguisée ne peut en rampant marquer son empreinte.

Pie IX est le plus vaincu de tous les souverains actuels, et tout à la fois le plus ferme sur son trône, car lui seul est certain d'avoir un légitime successeur. Aussi l'univers tout entier s'incline devant la majesté de Jésus-Christ qui resplendit en ce vieillard, et accomplit avec amour ou avec une rage impuissante le précepte de la loi de Moïse : *Coràm cano capite consurge, et honora personam senis, et time Dominum Deum tuum.*

En lui réside un mystère inexplicable à toute raison, mais que la foi contemple avec tendresse, tandis que l'iniquité le blasphème par désespoir de l'effaçer ; c'est le mystère de l'Église, formulé selon Origène dans l'énigme de Salomon : *Tria sunt difficilia mihi.... Viam aquilæ in cœlo, viam colubri super petram, viam navis in medio mari* (Prov. XXX, 18-19). La Révolution cherche depuis dix-neuf siècles le mot de cette énigme ; mais tous ses Œdipes ont été dévorés par le sphinx divin. Il n'en échappera pas un seul, depuis Satan jusqu'à Simon-le-Magicien, et depuis Simon-le-Magicien jusqu'à l'Antéchrist.

Le Saint-Père en recevant les Cardinaux, le 16 juin, a répondu à l'adresse du cardinal Patrizzi par le développement d'une parole de

l'Écriture-Sainte qui trace le rôle de l'Église au milieu des temps modernes. Il est dit de Tobie captif dans le royaume de Salmanazar : *Monita salutis dabat illis.*

« Or, dit-il. c'est là ce que nous faisons nous-mêmes. Vous donnez des conseils dans les Congrégations. Moi je suis avec vous : *Monita salutis damus omnibus christianis.* Nous en avons déjà donné et je vous engage à en donner encore. Il y a beaucoup de gens qui ont un bon esprit et qui sont pleins de bonne volonté; mais ils faiblissent sous le poids de cette persécution continuelle et calculée. Affaiblis, avilis, ils ne savent pas comprendre comment après tant de pénitences et de prières le fléau persiste à frapper l'Église. Alors vous voyez combien vient à propos l'instruction donnée par l'ange à Tobie. Peut-être aussi que Tobie demanda, et que l'ange lui expliqua le mystère de ses douleurs : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Tu as accompli de bonnes œuvres, et, le temps de l'esclavage, tu l'as employé dans les pratiques de la charité; tu as observé pleinement la loi sainte, et c'est pourquoi, dans l'ordre admirable de sa Providence, Dieu a voulu que tu sois éprouvé dans le creuset des tribulations : *Necesse fuit ut tentatio probaret te.* Sentence confirmée ensuite par Jésus-Christ dans l'Évangile : *Oportet Christum pati, et ita intrare in gloriam suam.*

« Il y en a ensuite quelques-uns qui ne font rien de bien et passent peut-être leur temps en des occupations illicites; à ceux-là aussi *date monita salutis.* Il y en a, enfin, qui voudraient concilier le Christ avec Bélial; ceux-là ont également besoin de vos lumières, afin qu'ils se rappellent que la nuit et le jour ne peuvent cheminer ensemble comme deux lignes parallèles : la nuit c'est la nuit, le jour c'est le jour.

« Cependant il vint pour Tobie le temps de la consolation et de la liberté. Sennachérib fut tué par ses propres fils et Tobie put retourner dans sa tribu. Et notez que non-seulement il put rentrer libre dans sa tribu, mais encore recouvrer tous les biens qu'il possédait au moment où on l'avait conduit en servitude. Tenez pour certain que l'Église doit triompher et que la Révolution périra. Les pères tueront leurs fils et les fils tueront leurs pères et tous ceux qui sont nés de la Révolution se dévoreront entre eux. Les anges d'un autre côté combattront contre les insensés et l'Église triomphera. La foi nous enseigne que c'est là l'œuvre de Dieu qui sera forte et stable, et que la perfidie des hommes ne parviendra pas à la détruire. »

Telle est l'assurance prophétique du grand Pontife. Il est utile de la comparer avec les frayeurs du faible roi de Piémont qui chancelle sur le pavois où la Révolution l'a mis, avec les confusions des gouvernements qui poursuivent leur œuvre de mort, avec les timidités fa-

tales des catholiques libéraux que Pie IX perce chaque jour de nouveaux et mortels aiguillons.

Toutefois aujourd'hui c'est le temps de l'épreuve, et la douleur doit aussi trouver place dans notre âme. C'est le sentiment qu'exprime l'*Osservatore Romano* dans une belle épigraphe latine due au R. P. Ant. Angelini, jésuite :

MICHAEL
ANGELORUM · PRINCEPS
ARCIS · VATICANAE · CUSTOS
TE
SEPTENIS · E · COLLIBUS
ROMA · VOCAT
TE · ROMA · ALTUM · CORDE · PREMENS · DOLOREM
ROGAT
UT · LERNAEAM · HYDRAM
QUAE · TOT · CLADES · URBI · INTULIT
ET · GRAVIORA · MINATUR
IN · IMA · TARTARA · PELLAS
ALITER · HIC · DIES · NUNQUAM
NOBIS · OPTANTIBUS
ILLUCESSET · LAETUS

VI. — Tous les organes républicains font grand bruit de la députation d'ouvriers qui doit se rendre à l'exposition de Philadelphie.

Le Sénat, dans la séance du 10 juin, eut à se prononcer sur une loi tendant à ouvrir un crédit pour envoyer en Amérique une députation d'ouvriers et d'instituteurs primaires. M. de Gavardie s'opposa énergiquement à l'adoption du projet. Les ouvriers envoyés à l'exposition de Londres et à celle de Vienne n'en ont rapporté que des théories révolutionnaires et le dégoût du travail. Quant aux instituteurs, on veut exagérer leur rôle, en faire des espèces d'apôtres, et on leur fait manquer le but le plus essentiel de leurs fonctions, si bien qu'avec tous les moyens de faire progresser l'instruction inventés depuis 93, elle est aujourd'hui en pleine décadence.

Nous extrayons du *Journal Officiel* un important passage qui doit trouver ici sa place :

« M. de Gavardie. Messieurs, un fait qu'on ne peut pas nier, c'est que, malgré la propagation de tous les moyens possibles d'instruction

publique, comme jamais il n'y en a eu dans aucun temps et dans aucun pays, il est néanmoins, je le répète, incontestable que l'instruction, d'une façon générale, et l'instruction populaire, comme toute autre, a singulièrement décliné dans ce pays.

« *Plusieurs Sénateurs à gauche* : Mais non ! mais non ! Ce n'est pas soutenable.

« M. DE GAVARDIE. Voici ce qu'en pensent les juges compétents. Vous avez pu lire dans la *Revue des Deux Mondes*, et c'est, je crois, une autorité pour vous (Rires et interruptions à gauche), vous avez pu lire la comparaison de l'état de l'instruction publique autrefois avec l'état de l'instruction publique aujourd'hui.

« Il est incontestable que l'instruction publique autrefois était moins répandue. Et cependant personne ne peut contester que dans tous les ordres d'intelligence, de savoir, — j'excepte le savoir purement technique qui résulte de certaines découvertes particulières à notre temps, — mais, dans le domaine purement intellectuel, personne ne peut sérieusement contester qu'il n'y eût, avant 1789, dans tous les domaines de l'intelligence, des esprits bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui. (Vives interruptions à gauche.)

On a beaucoup parlé du mouvement de 1789.... (Hilarité à gauche).... Eh bien ! je l'invoque, et je vous demande si vous trouveriez aujourd'hui les hommes qui en sont sortis et qui n'avaient que cette instruction moyenne et médiocre de l'ancien régime. Je vous demande si les hommes qui n'avaient précisément que cette instruction insuffisante n'étaient pas au point de vue intellectuel singulièrement supérieurs aux hommes d'aujourd'hui ? » (Rumeurs et rires à gauche.)

L'orateur ayant eu raison d'une manière éclatante, on ne daigna pas répondre, et le Sénat vota un crédit de 25,000 francs pour l'envoi de membres de l'instruction primaire à l'exposition de Philadelphie.

GÉRY DELALLEAU,
des Augustins de l'Assomption.

CHRONIQUE.

Les Canacks de la République. — L'art sans croyance est une singulière chose.

La République a mis au concours une image à imprimer sur les timbres-poste qui passera incessamment sous les yeux de tous les français et françaises.

On avait bien déjà une tête de femme, mais cela était trop monarchique, trop quenouille, et puis, disons le mot, trop décent : une tête!

Le concours a couronné deux nudités, homme et femme, qui se donnent la main au-dessus d'un écusson, lequel dit le prix du *timbre* ; vu le costume antique, cette somme d'argent indiquée au-dessous de la poignée de main, ressemble au fruit tentateur comme ces personnages eux-mêmes à une scène du Paradis, moins l'innocence.

Qui sont ces deux personnages? L'homme, qui a pour tout vêtement un bout de casque et des bouts d'ailes, c'est le Mercure du commerce, et la divinité voisine, qui a le costume de Vénus naissant de l'écume des flots, doit signifier l'alliance du profit et du plaisir, ce qui répond assez aux idées à la mode. C'est sans doute ce qui a fait donner le prix à l'auteur.

Une autre explication nous a paru invraisemblable : le Mercure serait le dieu des voleurs, et le personnage aux mamelles démesurées, serait la République-nourrice, qui lui donne la main...... pour le conduire en prison.

Une supérieure de couvent s'indignait de la nécessité de laisser aux mains des jeunes filles qui lui sont confiées, une image aussi indécente.

Un missionnaire revenu d'Océanie l'entendit et déclara qu'à l'ile des Pins, en effet, les Canacks chrétiens avaient plus de tenue, sans quoi on leur refuserait les processions.

Ce missionnaire en écrivant à ses ouailles, fera bien d'employer de vieux timbres, afin de ne pas leur montrer les faiblesses de la mère-patrie.

L'Enseignement séparé. — Un collégien, disions-nous ici il y a deux mois, vient de nous donner la mesure des conversations qui souillent l'âme des enfants dans les colléges, et nous racontions l'épouvantable histoire de ce collégien L.... qui venait, en l'absence de ses parents, d'étrangler sa bonne et de se porter sur elle aux derniers outrages.

On va le juger ; mais, disent les journaux, l'affaire « *qui paraissait très-simple* au premier abord, se compliquerait d'un fait nouveau. L'instruction a établi qu'un certain nombre de jeunes gens de Pontoise avaient été corrompus par un maître d'études nommé R..... Ce dernier est arrêté et on informe contre lui. »

M. R..... est sans doute un partisan de l'enseignement laïc et obligatoire.

La patrie en danger. — Une combinaison entre M. le Ministre de la guerre et M. le Ministre de l'instruction amènera la création d'un drapeau militaire dont la garde sera confiée successivement aux élèves de chaque lycée de Paris.

Ceux de province auront sans doute un guidon.

Le conseil municipal de Paris entrerait volontiers en combinaison avec MM. de la guerre et de l'instruction pour confier un drapeau militaire aux écoles laïques, à l'exclusion de celles des Frères qui n'ont pas l'honneur national suffisant.

Mais le conseil municipal prétend que la couleur locale des écoles laïques exige que la bannière soit rouge.

Un drapeau d'étudiants. — Les étudiants des beaux-arts qui n'ont pas encore de drapeau, quoique nourrissons de l'instruction publique, ont imaginé de parcourir Paris en cortége avec une hache ensanglantée.

Émotion, arrestation de quelques physionomies plus débraillées, et au violon on s'explique ; c'était une farce de MM. les étudiants avant de se mettre en loge pour le concours ; la hache rouge n'avait que du sang de chien.

Quels esprits délicats ! Quelles charmantes vocations pour les arts !

O Université de France !

La concurrence. — Si l'on enlève aux facultés catholiques leur petite part dans la collation des grades, on continue à se préoccuper activement d'augmenter leurs charges en créant, aux frais de l'État,

des chaires nouvelles dans les facultés de l'État, des chaires que les facultés catholiques devront sans doute, aux termes de la loi, ajouter prochainement à leurs cadres.

A la faculté de droit de Grenoble : Création de huit cours complémentaires dont le besoin ne s'était jamais fait sentir avant la fondation des facultés catholiques ; à savoir :

1° Cours sur les banques et les opérations de banque ;
2° Cours approfondi du Code civil ;
3° Cours de législation industrielle et d'économie politique ;
4° Cours de législation notariale ;
5° Cours d'histoire du droit ;
6° Cours approfondi de procédure civile sur les actions possessoires, les saisies et l'ordre ;
7° Cours d'enregistrement ;
8° Cours de Pandectes.

Jalousie de deux collégiens contre un chien savant.—Les premiers admiraient les gentillesses d'un certain caniche ; le propriétaire eut le malheur de leur signaler la bête comme un excellent élève, et pour le prouver, tira un bout de saucisson. Caro se précipite avec une convoitise non dissimulée. « Caro, attention ! le saucisson vient de Bismarck. » Aussitôt le chien savant tourne le dos. Nouvelle offre du saucisson, nouvel empressement du caniche ; mais au nom du Ministre des cultes, même dédain et même demi-tour. Troisième offre du saucisson, mais cette fois le maître dit à la bête hésitante : « Caro, cela vient d'un bon catholique », et aussitôt disparition du saucisson dans les profondeurs du savant.

Les collégiens jaloux et fiers de ne manger que du saucisson de Bismarck dénoncent la pauvre bête. Le propriétaire, condamné à trois mois de prison et aux frais, a dû s'expatrier.

Qui a le moins d'esprit des collégiens ou de Bismarck ?

Je ne sais, mais assurément ce n'est pas le chien.



AVIS.

L'importance de la question législative nous oblige à remettre la Bibliographie et l'Enseignement classique au prochain numéro, qui paraîtra le 1er août.

